

**Annexe IV**  
**Règlements d'examen**

## Baccalauréat professionnel : spécialité Electronique, énergie, équipements communicants - Règlement d'examen

Baccalauréat Professionnel Electrotechnique énergie équipements communicants			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		
			Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
<b>Épreuves</b>									
<b>E1 - Epreuve scientifique</b>				<b>3</b>					
<b>Sous-épreuve E 11</b> : mathématiques			U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF
<b>Sous-épreuve E 12</b> : sciences physiques et chimiques			U12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF
<b>E2 - Etude d'un ouvrage</b>			U2	<b>5</b>	Ponctuel écrit	5h	Ponctuel écrit	5h	CCF
<b>E3- Epreuve pratique prenant en compte l'activité professionnelle</b>				<b>9</b>					
<b>Sous-épreuve E 31</b> : situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel			U31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF
<b>Sous-épreuve E 32</b> : mise en service d'un ouvrage			U32	1,5	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF
<b>Sous-épreuve E 33</b> : maintenance d'un ouvrage			U33	1,5	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF
<b>Sous-épreuve E 34</b> : réglage, paramétrage, contrôle, modification liés au champ d'application (3)			U34	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
<b>Sous-épreuve E35</b> : Economie -gestion			U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>Sous-épreuve E36</b> : Prévention –santé-environnement			U36	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E4 - Épreuve de langue vivante étrangère</b>			U4	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
<b>E5 - Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>				<b>5</b>					
<b>Sous-épreuve E 51</b> Français			U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
<b>Sous-épreuve E 52</b> Histoire géographie et éducation civique			U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>			U6	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
<b>E7- Épreuve d'éducation physique et sportive</b>			U7	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF

<b>Epreuves facultatives (2)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

(3) Le candidat choisit le champ d'application au moment de l'inscription à l'examen (habitat/tertiaire ou industriel).

**Baccalauréat professionnel Maintenance des équipements industriels – règlement d'examen**

<b>Baccalauréat professionnel Spécialité Maintenance des équipements industriels</b>	Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle	Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	---	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique et technique</b>		7						
<b>Sous-épreuve E11</b> : Analyse et exploitation de données techniques	U11	3	CCF		Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12</b> : Mathématiques	U12	2	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E13</b> : Sciences physiques et chimiques	U13	2	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>E2 : Analyse et préparation d'une activité de maintenance</b>	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		10						
<b>Sous-épreuve E31</b> : Surveiller, améliorer, modifier les équipements	U31	2	CCF		Ponctuel oral (soutenance)	20 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E32</b> : Intervention sur un équipement mécanique	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E33</b> : Maintenance d'un système automatisé	U33	3	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E34</b> : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35</b> : Prévention, santé, environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 : Épreuve de langue vivante</b>	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
<b>E5 : Épreuve de français, histoire géographie éducation civique</b>		5						
<b>Sous épreuve E51</b> : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous épreuve E52</b> : Histoire, géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	

<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique</b>		<b>CCF</b>	
<b>Epreuves facultatives (2)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation

(2). Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

## Baccalauréat professionnel : spécialité **Systèmes électroniques numériques** - Règlement d'examen

<b>Baccalauréat Professionnel SYSTÈMES ELECTRONIQUES NUMÉRIQUES</b>			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 - Épreuve scientifique à caractère professionnel</b>		<b>4</b>						
<b>Sous-épreuve E11 : Mathématiques</b>	U 11	2	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques</b>	U 12	2	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>E2 - Épreuve technologique : Analyse d'un système électronique</b>	<b>U 2</b>	<b>5</b>	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>E3 - Épreuve de pratique professionnelle</b>		<b>10</b>						
<b>Sous-épreuve E31 : Situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel</b>	U 31	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E32 : Préparation - Installation - Mise en service – Maintenance d'un système électronique</b>	U 32	6	CCF		Ponctuel pratique	8h	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 : Economie – gestion</b>	U 33	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 : Prévention-santé-environnement</b>	U34	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E4 - Épreuve de langue vivante étrangère</b>	<b>U 4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 - Épreuve de Français, histoire, géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51 : Français</b>	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et éducation civique</b>	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U 6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U 7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

## Baccalauréat professionnel : spécialité Technique du froid et du conditionnement de l'air Règlement d'examen

Épreuves		Unité	Coef	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
				Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>Baccalauréat Professionnel spécialité Technicien du froid et du conditionnement de l'air</b>									
<b>E.1 : Epreuve scientifique et technique</b>			<b>6</b>						
<b>Sous-épreuve E.11 : Analyse scientifique et technique d'une installation</b>		<b>U.11</b>	<b>3</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel écrit</b>	<b>4h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E.12 : Mathématiques</b>		<b>U.12</b>	<b>1,5</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel écrit</b>	<b>1h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E.13 : Sciences physiques et chimiques</b>		<b>U.13</b>	<b>1,5</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique et écrit</b>	<b>1h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E.2 : Technologie Préparation d'une réalisation</b>		<b>U.2</b>	<b>2</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E.3 : Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel Réalisation mise en service, contrôle</b>			<b>10</b>						
<b>Sous-épreuve E.31 : Présentation d'un dossier d'activité</b>		<b>U.31</b>	<b>2</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel oral</b>	<b>20 min</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E.32 : Implantation, réalisation</b>		<b>U.32</b>	<b>3</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique</b>	<b>7h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E.33 : Mise en service, réglage, contrôle et maintenance</b>		<b>U.33</b>	<b>3</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique</b>	<b>4h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E.34 : Economie-gestion</b>		<b>U.34</b>	<b>1</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E.35 : Prévention, santé, environnement</b>		<b>U.35</b>	<b>1</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E.4 : Epreuve de langue vivante étrangère</b>		<b>U.4</b>	<b>2</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel oral</b>	<b>20min (1)</b>	<b>CCF</b>	
<b>E.5 : Epreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>			<b>5</b>						
<b>Sous épreuve E.51 : Français</b>		<b>U.51</b>	<b>2,5</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h30</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h30</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous épreuve E.52 : Histoire géographie, Education civique</b>		<b>U.52</b>	<b>2,5</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E.6 : Epreuve d'arts appliqués et de cultures artistiques</b>		<b>U.6</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel écrit</b>	<b>1h30</b>	<b>CCF</b>	
<b>E.7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>		<b>U.7</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique</b>		<b>CCF</b>	

<b>Epreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS</b> <b>INDUSTRIELS</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>Épreuve E1 : Épreuve scientifique</b>  <b>Sous-épreuve E11 :</b> Etude du comportement mécanique d'un système technique  <b>Sous-épreuve E11 :</b> Mathématiques  <b>Sous-épreuve E12 :</b> Sciences physiques et chimiques	U11  U 12  U 13	6  3  1,5  1,5	CCF  CCF  CCF		Ponctuel écrit et graphique  Ponctuel écrit  Ponctuel pratique et écrit	3 h  1 h  1 h	CCF  CCF  CCF	
<b>Épreuve E2 : Épreuve de technologie</b>  Etude de produit industriel	U 2	5	Ponct. écrit et graphique	5 h	Ponctuel écrit et graphique	5 h	CCF	
<b>Épreuve E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>  <b>Sous-épreuve E31 :</b> Evaluation de la formation en milieu professionnel  <b>Sous-épreuve E32 :</b> Elaboration de documents techniques  <b>Sous-épreuve E33 :</b> Définition de produit industriel  <b>Sous-épreuve E34 :</b> Réalisation d'un projet industriel en CAO  <b>Sous-épreuve E35 :</b> Economie – Gestion  <b>Sous-épreuve E36 :</b> Prévention-santé-environnement	U31  U32  U33  U34  U35  U36	11  2  1  2  4  1  1	CCF  CCF  CCF  CCF  Ponct. écrit  Ponct. écrit		Ponctuel oral  Ponctuel Pratique  Ponctuel Pratique Ponctuel Pratique et oral	30 mn  4 h max  4 h  10 h  2h  2 h	CCF  CCF  CCF  CCF  CCF  CCF	
<b>Épreuve E4 :</b> Langue vivante étrangère	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
<b>Épreuve E5 :</b> Français, Histoire-Géographie – Education civique		5						

<b>Sous-épreuve E51 :</b> Français	<b>U 51</b>	2,5	Ponct. écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52 :</b> Histoire – Géographie – E.C.	<b>U 52</b>	2,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U 6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>Épreuve E7 : Éducation physique et sportive</b>	<b>U 7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
EF1	<b>UF 1</b>							
EF2	<b>UF 2</b>							

1) dont 5 minutes de préparation.

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel MICROTECHNIQUES</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	---	---	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>Épreuve E1</b> : Épreuve scientifique		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve E11</b> : Mathématiques	<b>U 11</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12</b> : Sciences physiques et chimiques	<b>U 12</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>Épreuve E2</b> : Épreuve de technologie Préparation d'une intervention microtechnique	<b>U 2</b>	<b>3</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Épreuve E3</b> : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		<b>11</b>						
<b>Sous-épreuve E31</b> : Assemblage et montage de produits microtechniques	<b>U 31</b>	<b>4</b>	CCF		Ponctuel pratique	3h max	CCF	
<b>Sous-épreuve E32</b> : Maintenance de produits microtechniques	<b>U 32</b>	<b>3</b>	CCF		Ponctuel pratique	3h max	CCF	
<b>Sous-épreuve E33</b> : Fabrications micromécaniques	<b>U 33</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel pratique	2h max	CCF	
<b>Sous-épreuve E34</b> : Economie - Gestion	<b>U 34</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35</b> : Prévention-santé-environnement	<b>U. 35</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Épreuve E4</b> : Langue vivante étrangère	<b>U 4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>Épreuve E5</b> : Français, Histoire-Géographie – Education civique		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51</b> : Français	<b>U 51</b>	<b>2,5</b>	Ecrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52</b> : Histoire – Géographie – E.C.	<b>U 52</b>	<b>2,5</b>	Ecrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Épreuve E6</b> : Arts appliqués et cultures artistiques	<b>U 6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>Épreuve E7</b> : Éducation physique et sportive	<b>U 7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b> :								
EF1	<b>UF 1</b>							

EF2	UF 2							
-----	------	--	--	--	--	--	--	--

1) dont 5 minutes de préparation.

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : SPECIALITE PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION : DECOLLETAGE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique et technique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve A1 :</b> Décodage et analyse de documents techniques	<b>U11</b>	2	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
<b>Sous-épreuve B1 :</b> Mathématiques	<b>U12</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>Sous-épreuve C1 :</b> Sciences physiques et chimiques	<b>U13</b>	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
<b>E2 : Épreuve de technologie : Elaboration d'un processus d'usinage</b>	<b>U2</b>	<b>3</b>	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>E3 : Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>9</b>						
<b>Sous-épreuve A3 :</b> Evaluation de la formation en milieu professionnel (réalisation et suivi d'une production en entreprise)	<b>U31</b>	2	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
<b>Sous-épreuve B3 :</b> Mise en œuvre d'un tour multibroche	<b>U32</b>	1	CCF		Ponctuel pratique	5 h	CCF	
<b>Sous-épreuve C3 :</b> Mise en œuvre d'un tour mono broche équipé d'appareils auxiliaires	<b>U33</b>	1,5	CCF		Ponctuel pratique	7 h	CCF	
<b>Sous-épreuve D3 :</b> Elaboration d'un programme, agencement d'un outillage et mise en œuvre d'un tour mono broche à commande numérique	<b>U34</b>	1,5	CCF		Ponctuel pratique	8 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E3 :</b> Mise en œuvre d'une procédure de contrôle qualité	<b>U35</b>	1	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF	
<b>Sous-épreuve F3 :</b> Économie - gestion	<b>U36</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve G3 :</b> Prévention – santé – environnement	<b>U37</b>	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4:Épreuve de langue vivante étrangère</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E 5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve A5 :</b> Français	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve B5 :</b> Histoire, géographie et éducation civique	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
EF1	<b>UF 1</b>							
EF2	<b>UF 2</b>							

1) dont 5 minutes de préparation.

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

Epreuves		Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<p><b>SPECIALITE DE BACCALAUREAT</b></p> <p><b>PROFESSIONNEL,</b></p> <p><b>FONDERIE</b></p>									
				Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'activités professionnelles		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
<p><b>Epreuve E1</b> : Epreuve scientifique et technique</p> <p><b>Sous épreuve E11</b> : Mathématiques</p> <p><b>Sous épreuve E12</b> : Sciences physiques et chimiques</p>									
	<b>U11</b>	1,5	CCF			Ponctuel Ecrit	1h	CCF	
	<b>U12</b>	1,5	CCF			Ponct. pratique et écrit	1h	CCF	
<p><b>Epreuve E2</b> : Préparation du travail</p>									
	<b>U2</b>	5	CCF			Ponct. écrit et pratique	6h	CCF	
<p><b>Epreuve E3</b> : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</p> <p><b>Sous épreuve E31</b> : Conduite d'un poste de travail</p> <p><b>Sous épreuve E32</b> : Production en entreprise</p>									
	<b>U31</b>	3	CCF			Ponct. pratique	8h	CCF	
	<b>U32</b>	4	CCF			Ponct. pratique	2h	CCF	
<p><b>Sous-épreuve E33</b> : Economie-gestion</p>									
	<b>U33</b>	1	Ponct. écrit	2h		Ponct. écrit	2h	CCF	
<p><b>Sous-épreuve E34</b> : Prévention-santé-environnement</p>									
	<b>U34</b>	1	Ponct. écrit	2 h		Ponct. écrit	2h	CCF	
<p><b>Epreuve E4</b> : langue vivante</p>									
	<b>U4</b>	2	CCF			Ponct. oral	20 min (1)	CCF	
<p><b>Epreuve E5</b> : français, histoire-géographie-éducation civique</p> <p><b>Sous épreuve E51</b> : Français</p> <p><b>Sous épreuve E52</b> : Histoire-Géographie-Education civique</p>									
	<b>U51</b>	2,5	Ponct. écrit	2h 30		Ponct. écrit	2h30	CCF	
	<b>U52</b>	2,5	Ponct. écrit	2h		Ponct. écrit	2h	CCF	
<p><b>Epreuve E6</b> : Arts appliqués et cultures artistiques</p>									
	<b>U6</b>	1	CCF			Ponct. écrit	1h30	CCF	
<p><b>Epreuve E7</b> : Education physique et sportive</p>									
	<b>U7</b>	1	CCF			Ponct. Pratique		CCF	
<p><b>Epreuves facultatives (2)</b></p>									
	<b>UF1</b>								
	<b>UF2</b>								

(1) dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

*Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.*

*La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.*

## Règlement d'examen

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL			Candidats					
Spécialité Pilote de Ligne de Production			Scolaires : établissements publics ou privés sous contrat) ; Apprentis : CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires : établissements privés hors contrat ; Apprentis : CFA ou section d'apprentissage non habilité) ; Formation professionnelle continue en établissement privé ; Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle ; Enseignement à distance.		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1- Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
Sous-épreuve E 11 Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 12 Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
<b>E2- Épreuve pratique à caractère technologique :</b> Optimisation d'opérations relatives à une production	U2	<b>3</b>	CCF		Ponctuel oral	0 h 30	CCF	
<b>E3- Épreuve pratique prenant en compte la formation en entreprise :</b> Pilotage d'une ligne de production		<b>9</b>						
Sous-épreuve E 31 : Pilotage d'une ligne de production.	U31	3	CCF		Ponctuel pratique + oral	2h30	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Organisation d'une production	U32	2	CCF		Ponctuel pratique	2 h	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Intervention en conduite de la ligne sur incident, aléa ou dysfonctionnement	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention- santé-environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	U4	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Education civique</b>		<b>5</b>					
<i>Sous-épreuve E51 : Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
<i>Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et Education civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E6- Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U6	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	U7	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF
<b>Epreuves facultatives (2)</b>							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) Dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b>  <b>TECHNICIEN OUTILLEUR</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé ; candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E.1 : Épreuve scientifique et technique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E11 : Analyse d'un outillage	<b>U.11</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	<b>U.12</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	<b>U.13</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>E.2 : Élaboration du processus de réalisation d'un outillage</b>	<b>U.2</b>	<b>3</b>	CCF		Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>10</b>						
Sous-épreuve E 31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel	<b>U.31</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Mise en œuvre et conduite d'un équipement	<b>U.32</b>	<b>3</b>	CCF		Ponctuel pratique	8h	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Opération d'assemblage ou de remise en état d'un outillage.	<b>U.33</b>	<b>3</b>	CCF		Ponctuel pratique	2 à 4h	CCF	
Sous-épreuve E 34 : Economie-gestion	<b>U.34</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E 35 : Prévention, santé, environnement	<b>U.35</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 : Langue vivante</b>	<b>U 4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
<b>E5 : Épreuve de Français, Histoire – Géographie – Education civique</b>		<b>5</b>						
Sous épreuve : Français	<b>U 51</b>	<b>2,5</b>	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve : Histoire – Géographie – E.C.	<b>U 52</b>	<b>2,5</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 : Arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U 6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 : Éducation physique et sportive</b>	<b>U 7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel		CCF	

					pratique			
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
EF1	<b>UF1</b>							
EF2	<b>UF2</b>							

(3) *Dont cinq minutes de préparation.*

(4) *Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.*

*Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.*

*La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.*

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN D'USINAGE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue dans un établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 - Épreuve scientifique</b>		<b>6</b>						
● Sous-épreuve E11 : analyse et exploitation de données techniques	U 11	3	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
● Sous-épreuve E12 : mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
● Sous-épreuve E13 : sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
<b>E2 – Epreuve de technologie</b> Elaboration d'un processus d'usinage	U2	3	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
<b>E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>10</b>						
● Sous-épreuve E31 : réalisation et suivi de production en entreprise	U 31	2	CCF		Ponctuel oral	25 mn	CCF	
● Sous-épreuve E32 : lancement et suivi d'une production qualifiée	U 32	3	CCF		Ponctuel pratique	5 h maxi	CCF	
● Sous-épreuve E33 : réalisation en autonomie de tout ou partie d'une fabrication	U 33	3	CCF		Ponctuel pratique	4 h	CCF	
● Sous-épreuve E34 : économie-gestion	U 34	1	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
● Sous-épreuve E35 : prévention-santé-environnement	U 35	1	Ponct. écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E4 - Épreuve de langue vivante</b>	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
<b>E5 - Épreuve de français, histoire-géographie-éducation civique</b>		<b>5</b>						
● Sous-épreuve A5 : français	U 51	2,5	Ponct. Ecrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
● Sous-épreuve B5 : histoire-géographie-E.C.	U 52	2,5	Ponct. écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	

<b>E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

**(1)** *Dont cinq minutes de préparation.*

**(2)** *Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention.*

*La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.*

REGLEMENT D'EXAMEN									
<b>SPECIALITE DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b>  <b>TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE</b>			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		
									Épreuves
<b>Épreuve E1 : Epreuve scientifique</b>			3						
<b>Sous-épreuve E11 :</b> Mathématiques			1,5	U11	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF
<b>Sous-épreuve E12 :</b> Sciences physiques et chimiques			1,5	U12	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF
<b>Epreuve E2 : Épreuve technique</b>			6						
<b>Sous épreuve E21 :</b> Analyse et exploitation de données techniques			3	U21	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF
<b>Sous épreuve E22 :</b> Elaboration d'un processus de fabrication			3	U22	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF
<b>Epreuve E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>			10						
<b>Sous-épreuve E31 :</b> Suivi d'une production en entreprise			2	U31	CCF		Ponctuel oral	30 min.	CCF
<b>Sous-épreuve E32 :</b> Lancement et conduite d'une production			3	U32	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF
<b>Sous-épreuve E33 :</b> Réalisation : - Fabrication, assemblage - Réhabilitation			3	U33	CCF		Ponctuel pratique	10 h	CCF
<b>Sous-épreuve E34 :</b> Economie-gestion			1	U34	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>Sous-épreuve E35 :</b> Prévention-santé-environnement			1	U35	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>Epreuve E4 : langue vivante</b>			2	U4	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF

<b>Épreuve E5 : français, histoire-géographie-éducation civique</b> <b>Sous épreuve E51 : français</b>	2,5	U51	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous épreuve E52 : histoire-géographie-éducation civique</b>	2,5	U52	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Épreuve E6 : arts appliqués et cultures artistiques</b>	1	U6	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	1	U7	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
EF1		UF 1						
EF2		UF 2						

(1) dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN MODELEUR			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue dans un établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 - Épreuve scientifique</b>		<b>6</b>						
● Sous-épreuve E11 : étude et analyse d'un outillage	U 11	3	CCF		Ecrit	4 h	CCF	
● Sous-épreuve E12 : mathématiques	U12	1,5	CCF		Ecrit	1 h	CCF	
● Sous-épreuve E13 : sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Pratique et écrit	1 h	CCF	
<b>E2 – Elaboration du processus de réalisation d'un outillage</b>	U2	3	CCF		Ecrit	4 h	CCF	
<b>E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>10</b>						
● Sous-épreuve E31 : évaluation de la formation en milieu professionnel	U 31	2	CCF		Oral	25 mn	CCF	
● Sous-épreuve E32 : mise en œuvre et conduite d'un équipement	U 32	2	CCF		Pratique	6 h maxi	CCF	
● Sous-épreuve E33 : assemblage des constituants de l'outillage et vérification de sa conformité	U 33	4	CCF		Pratique	8 à 10 h maxi	CCF	
● Sous-épreuve E34 : économie-gestion	U 34	1	Ponct. écrit	2h	Ponct. Ecrit	2h	CCF	
● Sous-épreuve E35 : prévention-santé-environnement	U 35	1	Ponct. écrit	2 h	Ponct. écrit	2 h	CCF	
<b>E4 - Épreuve de langue vivante</b>	U 4	2	CCF		Oral	20 mn (1)	CCF	
<b>E5 - Épreuve de français, histoire-géographie-éducation civique</b>		<b>5</b>						
● Sous-épreuve A5 : français	U 51	2,5	Ecrit	2 h 30	Ecrit	2 h 30	CCF	
● Sous-épreuve B5 : histoire-géographie-E.C.	U 52	2,5	Ecrit	2 h	Ecrit	2 h	CCF	
<b>E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U 6	1	CCF		Ecrit	1h30	CCF	
<b>E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U 7	1	CCF		Pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
EF1	UF 1							
EF2	UF 2							

*(1) dont 5 mn de préparation.*

*(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.*

*Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.*

*La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.*

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat Professionnel TRAITEMENT DE SURFACES</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, Enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	---

Épreuves	Unit é	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E.1 : Épreuve scientifique et technique</b>		5						
<b>Sous-épreuve E.11 :</b> Etude d'une technique de traitement ou de revêtement de surface	U.11	2	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.12 :</b> Mathématiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.13 :</b> Sciences physiques et chimiques	U.13	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>E.2 : Etude et préparation d'une production industrielle</b>	U.2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		9						
<b>Sous-épreuve E.31 :</b> Evaluation de la formation en milieu professionnel	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E.32 :</b> Mise en œuvre d'une phase opératoire ou d'une suite d'opérations unitaires	U.32	1	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.33 :</b> Essais, réglages et diagnostics	U.33	1	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.34 :</b> Conduite et exploitation d'une installation de production	U.34	3	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.35 :</b> Economie gestion	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

<b>Sous-épreuve E 36 : Prévention santé environnement</b>	U.36	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.4 : Épreuve de langue vivante</b>	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>		5						
<b>Sous épreuve E.51 : Français</b>	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous épreuve E.52 : Histoire géographie et éducation civique</b>	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
EF1	UF 1							
EF2	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

<b>RÈGLEMENT D'EXAMEN DE LA SPÉCIALITÉ AÉRONAUTIQUE DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL  option Avionique</b>				Candidats			
				<b>Scolaires</b> (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou sections d'apprentissage habilités), <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics	<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilité) <b>Formation professionnelle continue</b> en établissement privé et en établissement public non habilité <b>Candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle.</b> <b>Enseignement à</b>	<b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public habilité	Mode
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>					
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	<b>U11</b>	1.5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	<b>U12</b>	1.5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
<b>E2 : Exploitation de la documentation technique</b>	<b>U2</b>	<b>4</b>	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF
<b>E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>10</b>					
Sous-épreuve E31 : Inspection et relation en entreprise	<b>U31</b>	2	CCF		Ponctuel pratique et oral	4h 40mn	CCF
Sous-épreuve E32 : Montage - démontage	<b>U32</b>	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E33 : Essais, réglages	<b>U33</b>	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E34 : Réalisation et contrôle	<b>U34</b>	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E35 : Economie-gestion	<b>U35</b>		Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E36 : Prévention – santé - environnement	<b>U36</b>	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E4 : Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min <sup>(1)</sup>	CCF
<b>E5 : Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>					
Sous-épreuve E51 : Français	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF
<b>Épreuves facultatives (3)</b>							

EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) dont 30 minutes de préparation

(3) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation

<b>RÈGLEMENT D'EXAMEN DE LA SPÉCIALITÉ AÉRONAUTIQUE DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL option Systèmes</b>				<b>Candidats</b>			
				<b>Scolaires</b> (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou sections d'apprentissage habilités), <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics	<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilité) <b>Formation professionnelle continue</b> en établissement privé et en établissement public non habilité <b>Candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle.</b> <b>Enseignement à</b>		
<i>Épreuves</i>	<i>Unité</i>	<i>Coef.</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>					
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	<b>U11</b>	1.5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	<b>U12</b>	1.5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
<b>E2 : Exploitation de la documentation technique</b>	<b>U2</b>	<b>4</b>	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF
<b>E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>10</b>					
Sous-épreuve E31 : Inspection et relation en entreprise	<b>U31</b>	2	CCF		Ponctuel pratique et oral	4h 40mn	CCF
Sous-épreuve E32 : Montage - démontage	<b>U32</b>	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E33 : Essais, réglages et mise en œuvre de l'aéronef	<b>U33</b>	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E34 : Réalisation et contrôle	<b>U34</b>	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E35 : Economie-gestion	<b>U35</b>		Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E36 : Prévention – santé - environnement	<b>U36</b>	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E4 : Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min <sup>(1)</sup>	CCF

<b>E5 : Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>					
Sous-épreuve E51 : Français	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>		<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>		<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF
<b>Épreuves facultatives (3)</b>							
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>						
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) dont 30 minutes de préparation

(3) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation

<b>RÈGLEMENT D'EXAMEN DE LA SPÉCIALITÉ AÉRONAUTIQUE DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL option Structure</b>			<b>Candidats</b>				
			<b>Scolaires</b> (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou sections d'apprentissage habilités), <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics		<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilité) <b>Formation professionnelle continue</b> en établissement privé et en établissement public non habilité <b>Candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle.</b> <b>Enseignement à</b>		<b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public habilité
<i>Épreuves</i>	<i>Unité</i>	<i>Coef.</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>					
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	<b>U11</b>	1.5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	<b>U12</b>	1.5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
<b>E2 : Exploitation de la documentation technique</b>	<b>U2</b>	<b>4</b>	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF
<b>E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>10</b>					
Sous-épreuve E31 : Inspection et relation en entreprise	<b>U31</b>	2	CCF		Ponctuel pratique et	4h 40mn	CCF

					oral		
Sous-épreuve E32 : Montage - démontage	<b>U32</b>	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E33 : Essais, réglages	<b>U33</b>	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E34 : Réalisation et contrôle	<b>U34</b>	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E35 : Economie-gestion	<b>U35</b>		Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E36 : Prévention – santé - environnement	<b>U36</b>	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E4 : Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	2	CCF		Ponctuel oral	20 min <sup>(1)</sup>	CCF
<b>E5 : Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>					
Sous-épreuve E51 : Français	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
<b>Épreuves facultatives (3)</b>							
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>						
<b>EF1</b>	<b>UF2</b>						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) dont 30 minutes de préparation

(3) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation

<b>RÈGLEMENT D'EXAMEN DE LA SPÉCIALITÉ AVIATION GÉNÉRALE DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b>				Candidats			
				<b>Scolaires</b> (établissement public ou privé sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage) habilité) <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public	<b>Scolaires</b> (établissement privé hors contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilité) <b>Formation professionnelle continue</b> en établissement privé <b>Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.</b> <b>Enseignement à distance</b>	<b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public habilité.	
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>					
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	<b>U11</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	<b>U12</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
<b>E2 : Épreuve de technologie : Analyse de systèmes d'aéronef</b>	<b>U2</b>	<b>4</b>	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF
<b>E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>10</b>					
Sous-épreuve E31 : Préparation et réalisation d'une intervention de maintenance	<b>U31</b>	5	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E32 : Diagnostic, essais et compte rendu	<b>U32</b>	3	CCF		Ponctuel pratique et oral	4h 40 min	CCF
Sous-épreuve E33 : Economie-gestion	<b>U33</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	
Sous-épreuve E34 : Prévention-santé-environnement	<b>U34</b>	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E4 : Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min <sup>(1)</sup>	CCF
<b>E5 : Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>					
Sous-épreuve E51 : Français	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (3)							
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>						

<b>EF2</b>	<b>UF2</b>						
------------	------------	--	--	--	--	--	--

1) dont 5 minutes de préparation

(2) dont 30 minutes de préparation

(3) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel <b>MAINTENANCE DES VÉHICULES</b> Options A, B et C			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé ou public non habilité) Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle Enseignement à distance		Formation professionnelle continue (établissement public habilité à pratiquer le CCF)	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1- Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
Sous-épreuve E11 Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF	
<b>E2- Analyse préparatoire à une intervention</b>	U2	<b>3</b>	Ponctuelle écrite	3h	Ponctuelle écrite	3h	CCF	
<b>E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise</b>		<b>12</b>						
Sous-épreuve E31 : Réalisation d'interventions sur véhicule	U31	<b>4</b>	CCF		Ponctuelle Pratique	4 h	CCF	
Sous-épreuve E32 : Communication technique : Diagnostic sur système mécanique	U32	<b>3</b>	CCF		Ponctuelle orale	10 min + 20 min	CCF	
Sous-épreuve E33 : Diagnostic d'un système piloté	U33	<b>3</b>	CCF		Ponctuelle Pratique	3 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Économie-gestion	U34	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U35	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	U4	<b>2</b>	CCF		Ponctuelle orale	20 min(1)	CCF	
<b>E5- Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuelle écrite	2 h 30	Ponctuelle écrite	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuelle écrite	2 h	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U6	<b>1</b>	CCF		Ponctuelle écrite	1 h 30	CCF	
<b>E7- Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	<b>1</b>	CCF		Ponctuelle Pratique		CCF	

Épreuve facultative (2)								
EF1		UF1						
EF2		UF2						

(1) : dont 5 minutes de préparation.

(2) : Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b> <b>Spécialité : Maintenance de véhicules automobiles,</b> <b>option voitures particulières,</b> <b>option véhicules industriels,</b> <b>option motocycles.</b>			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1</b> : Épreuve scientifique et technique		5						
Sous-épreuve E11 : Analyse d'un système technique.	<b>U11</b>	2	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel écrit</b>	3h	<b>CCF</b>	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	<b>U12</b>	1,5	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel écrit</b>	1 h	<b>CCF</b>	
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	<b>U13</b>	1,5	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique et écrit</b>	1 h	<b>CCF</b>	
<b>E2</b> : Épreuve technologique Etude de cas- Expertise technique	<b>U2</b>	3	<b>Ponctuel écrit</b>	3h	<b>Ponctuel écrite</b>	3h	<b>Ponctuel écrite</b>	3 h
<b>E3</b> : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
Sous-épreuve E31 : Evaluation de la formation en milieu professionnel	<b>U31</b>	2	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel oral</b>	45 min	<b>CCF</b>	
Sous-épreuve E32 : Intervenir sur véhicules	<b>U32</b>	3	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique</b>	6h	<b>CCF</b>	
Sous-épreuve E33 : Intervention sur système de haute technicité	<b>U.33</b>	3	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique</b>	6h	<b>CCF</b>	
Sous-épreuve E34 : Economie - gestion	<b>U.34</b>	1	<b>Ponctuel écrit</b>	2h	<b>Ponctuel écrit</b>	2h	<b>CCF</b>	
Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement	<b>U.35</b>	1	<b>Ponctuel écrit</b>	2h	<b>Ponctuel écrit</b>	2h	<b>CCF</b>	
<b>E4</b> : Épreuve de langue vivante	<b>U4</b>	2	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel oral</b>	20 min(1)	<b>CCF</b>	
<b>E5</b> : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous épreuve E51 : Français	<b>U51</b>	2,5	<b>Ponctuel écrit</b>	2h30	<b>Ponctuel écrit</b>	2h30	<b>CCF</b>	
Sous épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique	<b>U52</b>	2,5	<b>Ponctuel écrit</b>	2h	<b>Ponctuel écrit</b>	2h	<b>CCF</b>	
<b>E6</b> : Arts appliqués et cultures artistiques	<b>U6</b>	1	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel écrit</b>	1h30	<b>CCF</b>	

<b>E7</b> : Épreuve d'éducation physique et sportive	<b>U7</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Pratique</b>		<b>CCF</b>	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	<b>UF1</b>							
EF2	<b>UF2</b>							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Spécialité</b> <b>CONSTRUCTION DES</b> <b>CARROSSERIES</b> <b>du baccalauréat professionnel</b>				Candidats					
				<b>Scolaires</b> (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage habilité), <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics.		<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat), <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilité), <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé et établissement public non habilité) <b>Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle.</b> <b>Enseignement à distance</b>		<b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée	
<b>E1- Épreuve scientifique et technique</b>		<b>5</b>							
Sous-épreuve E 11 <i>Analyse d'un système technique</i>	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3 h maxi	CCF		
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF		
Sous-épreuve E 13 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF		
<b>E2- Épreuve technologique :</b> <i>Étude de cas : préparation d'une production</i>		<b>3</b>	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF		
<b>E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise</b>		<b>11</b>							
Sous-épreuve E 31 : Réalisation d'interventions en entreprise.	U31	3	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF		
Sous-épreuve E 32 : Mesures, contrôles, réception et mise en conformité d'un véhicule	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	6 h maxi	CCF		
Sous-épreuve E 33 : Intervention de contrôle et mise en conformité de systèmes mettant en œuvre des énergies.	U33	3	CCF		Ponctuel pratique	4 h maxi	CCF		
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF		
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF		
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>		<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF		
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Education civique</b>		<b>5</b>							
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF		
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et Education civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF		
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et</b>		<b>1</b>	CCF		Ponctuel	1h30	CCF		

<b>cultures artistiques</b>				écrit		
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	U7	1	CCF	Ponctuel pratique		CCF
<b>Epreuve facultative (2)</b>						
<i>EF1</i>	UF1					
<i>EF2</i>	UF2					

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>Spécialité</b> <b>Maintenance des matériels</b>  option A : agricoles option B : de travaux publics et de manutention option C : de parcs et jardins			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public.		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non- habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, CNED, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles.		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité.	
Épreuves	Unités	Coef	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
<b>E1 - Épreuve scientifique et technique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E11 : Etude d'un système technique	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E13 : sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>E2 - Épreuve de technologie</b>		<b>3</b>						
Sous-épreuve E21 : Analyse et diagnostic.	U21	1,5	Ponct. écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Préparation d'une intervention.	U22	1,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>9</b>						
Sous-épreuve E31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel	U31	3	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Organisation d'un poste de travail, élaboration d'un processus d'intervention et réparation	U32	1,5	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Élaboration d'un processus de diagnostic	U33	2,5	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement	U35	1	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

<b>E4 - Épreuve de langue vivante</b>	U4	<b>2</b>	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E5 - Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponct. écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire, Géographie, Education civique	U52	2,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U6	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1</b>	UF1							
<b>EF2</b>	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) : Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation

## REGLEMENT D'EXAMEN

Épreuves		Unité	Coef	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
				Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>Baccalauréat Professionnel, spécialité MAINTENANCE NAUTIQUE</b>									
<b>E1 –Épreuve scientifique et technique</b>			<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E 11</b> : Analyse d'un système technique		<b>U11</b>	2	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E 12</b> : Mathématiques		<b>U12</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E 13</b> : Sciences physiques et chimiques		<b>U13</b>	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
<b>E2- Épreuve technologique</b> Étude de cas – Analyse technique		<b>U2</b>	3	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
<b>E3- Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>			<b>10</b>						
<b>Sous-épreuve E 31</b> : Réalisation d'interventions en entreprise		<b>U31</b>	2	CCF		Ponctuel oral	25 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E 32</b> : Interventions sur embarcation et sur un équipement		<b>U32</b>	3	CCF		Ponctuel pratique	6h maxi	CCF	
<b>Sous-épreuve E 33</b> : Intervention sur système de haute technicité		<b>U33</b>	3	CCF		Ponctuel pratique	6h maxi	CCF	
<b>Sous-épreuve E 34</b> : Economie gestion		<b>U34</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E 35</b> : Prévention, santé, environnement		<b>U35</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>		<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5- Épreuve de français,-histoire géographie éducation civique</b>			<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51</b> : Français		<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52</b> : Histoire géographie éducation civique		<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		Ponctuel écrit	1 h 30	<b>CCF</b>	
<b>E7- Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		Ponctuel pratique		<b>CCF</b>	
<b>Épreuve facultative (2)</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) : Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation

## BACCALAUREAT PROFESSIONNEL : SPECIALITE REPARATION CARROSSERIE

### RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL : SPECIALITE REPARATION CARROSSERIE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		
			Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 –Épreuve scientifique et technique</b>			<b>5</b>						
<i>Sous-épreuve E 11</i> <i>Analyse d'un système technique</i>		U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 12</i> <i>Mathématiques</i>		U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 13</i> <i>Sciences physiques et chimiques</i>		U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>E2- Épreuve technologique</b> <i>Étude de cas - Expertise technique</i>			U2	<b>3</b>	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF
<b>E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise</b>				<b>11</b>					
<i>Sous-épreuve E 31</i> <i>Réalisation d'interventions en entreprise</i>		U31	2	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
<i>Sous-épreuve E 32</i> <i>Intervention de mesure, contrôle, remise en conformité des carrosseries</i>		U32	4	CCF		Ponctuel pratique	4 à 6h maxi	CCF	
<i>Sous-épreuve E 33</i> <i>Intervention de mise en conformité sur système mettant en œuvre des énergies</i>		U33	3	CCF		Ponctuel pratique	3 à 4h maxi	CCF	
<i>Sous-épreuve E 34 Economie-gestion</i>		U34	1	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<i>Sous-épreuve E35 Prévention-santé-environnement</i>		U35	1	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>			U4	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20min(1)	CCF
<b>E5- Épreuve de français-histoire géographie</b>				<b>5</b>					
<i>Sous-épreuve E51 Français</i>		U51	2,5	Ponct. écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<i>Sous-épreuve E52 Histoire géographie</i>		U52	2,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6- Épreuve arts appliqués et cultures artistiques</b>			U6	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
<b>E7- Épreuve d'éducation physique et sportive</b>			U7	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF

Épreuve facultative(2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) : Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b> <b>Spécialité : Artisanat et métiers d'art</b>  <b>OPTION : Arts de la pierre</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve A1 :</b> Mathématiques	<b>U11</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>Sous-épreuve B1 :</b> Sciences physiques et chimiques	<b>U12</b>	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
<b>E2 : Épreuve de technologie et arts appliqués</b>		<b>5,5</b>						
<b>Sous-épreuve A2 :</b> Préparation d'une fabrication en atelier et de chantier ou pose et installation d'un assemblage	<b>U21</b>	1,5	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
<b>Sous-épreuve B2 :</b> Art et technique analyse formelle et architecturale	<b>U22</b>	1,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>Sous-épreuve C2 :</b> Etude d'un ouvrage et d'un système de fabrication	<b>U23</b>	2,5	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
<b>E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>9</b>						
<b>Sous-épreuve A3 :</b> Evaluation de la formation en milieu professionnel	<b>U31</b>	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
<b>Sous-épreuve B3 :</b> Fabrication et pose d'un ouvrage	<b>U32</b>	3	CCF		Ponctuel pratique	16 h	CCF	
<b>Sous-épreuve C3 :</b> Projet d'art appliqué	<b>U33</b>	2	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
<b>Sous-épreuve D3 :</b> Économie - Gestion	<b>U34</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E3 :</b> Prévention – santé – environnement	<b>U35</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 : Épreuve de langue vivante étrangère</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve A5 :</b> Français	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	

<b>Sous-épreuve B5 : Histoire géographie et Éducation civique</b>	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuve facultative<sup>(2)</sup></b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

1. dont 5 minutes de préparation

2. Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## Baccalauréat professionnel : spécialité, Aménagement et finition du bâtiment

### REGLEMENT D'EXAMEN

<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b>  <b>AMÉNAGEMENT ET FINITION DU BÂTIMENT</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve E11 :</b> Mathématiques	<b>U11</b>	1,5	CCF		Ponctuel Écrit	1 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12 :</b> Sciences physiques et chimiques	<b>U12</b>	1,5	CCF		Pt pratique et écrit	1 h	CCF	
<b>E2 : Épreuve d'analyse et de préparation</b>		<b>4</b>						
<b>Sous-épreuve E21 :</b> analyse technique d'un ouvrage	<b>U21</b>	2	Ponctuel Écrit	3h	Ponctuel Écrit	3h	CCF	
<b>Sous-épreuve E22 :</b> préparation et suivi d'une mise en œuvre sur chantier	<b>U22</b>	2	Ponctuel Écrit	4h	Ponctuel Écrit	4h	CCF	
<b>E3 : Épreuve de réalisation d'un chantier</b>		<b>10</b>						
<b>Sous-épreuve E31 :</b> Présentation d'un dossier d'activité	<b>U.31</b>	2	CCF		Ponctuel Oral	20 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E32 :</b> Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelage	<b>U.32</b>	3	CCF		Ponctuel Pratique	12 à 14 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 :</b> Réalisation de travaux de finition et de décoration	<b>U.33</b>	3	CCF		Ponctuel Pratique	12 à 14 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 :</b> Économie - Gestion	<b>U34</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35 :</b> Prévention – santé – environnement	<b>U35</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel Écrit	2h	CCF	
<b>E4 : Épreuve de langue vivante étrangère</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel Oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 : Épreuve de français et histoire et géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51 :</b> Français	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel Écrit	2h30	Ponctuel Écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52 :</b> Histoire géographie et Éducation civique	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel Écrit	2h	Ponctuel Écrit	2h	CCF	

<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel Écrit	1h30	CCF	
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	Ponctuel CCF		Ponctuel Pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b> <b>EF1</b> <b>EF2</b>	<b>UF1</b> <b>UF2</b>							

1. dont 5 minutes de préparation

2. Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

Baccalauréat professionnel : spécialité *Interventions sur le patrimoine bâti*

**REGLEMENT D'EXAMEN**

<b>Baccalauréat Professionnel : spécialité : INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles.	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	---	---

Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E.1 : Épreuve scientifique et technique</b>		<b>3</b>						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
<b>E.2 : Épreuve de : Préparation des travaux</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E21 : Etude préalable à une intervention	U.21	2	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Analyse diagnostique	U.22	2	Ponct. pratique et écrit	2 h	Ponctuel pratique et écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E23 : Organisation des travaux	U.23	1	Ponct. écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E.3 : Épreuve de : Réalisation des travaux</b>		<b>9</b>						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	U.31	2	CCF		Ponct. oral	20 mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Réalisation d'une intervention	U.32	4	CCF		Ponct. pratique	14 h maxi.	CCF	
Sous-épreuve E33 : Travaux annexes	U.33	1	CCF		Ponct. pratique	6 h maxi	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E.4 : Épreuve de Langue vivante</b>	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
<b>E.5 : Épreuve de Français, histoire, Géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E 51 : Français	U.51	2,5	Ponct. écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire, Géographie, éducation civique	U.52	2,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
<b>E.7 : Épreuve Éducation physique et sportive</b>	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
EF1	UF1							

<b>EF2</b>	<b>UF2</b>								
------------	------------	--	--	--	--	--	--	--	--

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>Spécialité</b> <b>MENUISERIE ALUMINIUM - VERRE</b>  <b>de baccalauréat professionnel</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve E11 :</b> Mathématiques	<b>U.11</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12 :</b> Sciences physiques et chimiques	<b>U.12</b>	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
<b>E2 : Épreuve d'analyse et de préparation :</b> Préparation et suivi d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier		<b>4</b>						
<b>Sous-épreuve E21 :</b> analyse technique d'un ouvrage	<b>U.21</b>	2	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>Sous-épreuve E22 :</b> préparation et suivi d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier	<b>U.22</b>	2	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>E3 : Épreuve de réalisation d'un ouvrage</b>		<b>10</b>						
<b>Sous-épreuve E31 :</b> Présentation d'un dossier d'activité	<b>U.31</b>	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E32 :</b> Fabrication d'un ouvrage	<b>U.32</b>	3	CCF		Ponctuel pratique	12 à 14 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 :</b> Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier	<b>U.33</b>	3	CCF		Ponctuel pratique	4 à 7 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 :</b> Économie - Gestion	<b>U34</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35 :</b> Prévention – santé – environnement	<b>U35</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 : Épreuve de langue vivante étrangère</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 : Épreuve de français et histoire et géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51 :</b> Français	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52 :</b> Histoire géographie et Éducation civique	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		Ponctuel écrit	1h30	<b>CCF</b>	
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		Ponctuel pratique		<b>CCF</b>	
<b>Épreuves facultatives (2)</b> <b>EF1</b> <b>EF2</b>	<b>UF1</b> <b>UF2</b>							

1. dont 5 minutes de préparation

2. Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel OUVRAGES DU BATIMENT : METALLERIE</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	---	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve E11 :</b> Mathématiques	<b>U.11</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12 :</b> Sciences physiques et chimiques	<b>U.12</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>Épreuve E2 : Épreuve d'analyse et de préparation</b>		<b>4</b>						
<b>Sous-épreuve E21 :</b> Analyse technique d'un ouvrage	<b>U.21</b>	<b>2</b>	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>Sous-épreuve E22 :</b> Préparation et suivi d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier	<b>U.22</b>	<b>2</b>	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>E.3 : Épreuve de Réalisation d'un ouvrage</b>		<b>10</b>						
<b>Sous-épreuve E31 :</b> Présentation d'un dossier d'activité	<b>U.31</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20min	CCF	
<b>Sous-épreuve E32 :</b> Fabrication d'un ouvrage	<b>U.32</b>	<b>3</b>	CCF		Ponctuel pratique	14h à 17h.	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 :</b> Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier	<b>U.33</b>	<b>3</b>	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 :</b> Economie - Gestion	<b>U.34</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35 :</b> Prévention-santé-environnement	<b>U.35</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 : Epreuve de langue vivante</b>	<b>U 4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 : Epreuve de français, Histoire-Géographie – Education civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51 :</b> Français	<b>U 51</b>	<b>2,5</b>	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52 :</b> Histoire – Géographie – E.C.	<b>U 52</b>	<b>2,5</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

<b>E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U 6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U 7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2) :</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPTION A : Etudes et économie</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve E11 :</b> Mathématiques	<b>U 11</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12 :</b> Sciences physiques et chimiques	<b>U 12</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>E.2 : Épreuve d'analyse d'un projet et de préparation d'une offre</b>		<b>6</b>						
<b>Sous-épreuve E21 :</b> analyse d'un projet	<b>U.21</b>	<b>2</b>	Ponctuel écrit	<b>4 h</b>	Ponctuel écrit	<b>4 h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E22 :</b> Quantification des ouvrages	<b>U.22</b>	<b>2</b>	Ponctuel écrit	<b>3 h</b>	Ponctuel écrit	<b>3 h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E23 :</b> Estimation des coûts	<b>U.23</b>	<b>2</b>	Ponctuel écrit	<b>3 h</b>	Ponctuel écrit	<b>3 h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E3 : Épreuve de Production et communication</b>		<b>8</b>						
<b>Sous-épreuve E31 :</b> Présentation d'une activité de suivi de chantier	<b>U 31</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20mn	CCF	
<b>Sous-épreuve E32 :</b> Finalisation d'un dossier	<b>U 32</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 :</b> Préparation des travaux	<b>U 33</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 :</b> Economie - Gestion	<b>U 34</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35 :</b> Prévention-santé-environnement	<b>U. 35</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 : Epreuve de langue vivante</b>	<b>U 4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 : Epreuve de français, Histoire- Géographie – Education civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51 :</b> Français	<b>U 51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52 :</b> Histoire – Géographie – E.C.	<b>U 52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

<b>E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U 6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U 7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2) :</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPTION B : Assistant en architecture</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve E11 :</b> Mathématiques	<b>U 11</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12 :</b> Sciences physiques et chimiques	<b>U 12</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>E.2 : Épreuve d'analyse et de projet architectural</b>		<b>7</b>						
<b>Sous-épreuve E21 :</b> analyse d'un programme de construction	<b>U.21</b>	<b>2</b>	Ponctuel écrit	<b>4 h</b>	Ponctuel écrit	<b>4 h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E22 :</b> production de documents graphiques	<b>U.22</b>	<b>3</b>	Ponctuel écrit	<b>6 h</b>	Ponctuel écrit	<b>6 h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E23 :</b> Elaboration d'éléments de présentation	<b>U.23</b>	<b>2</b>	Ponctuel Pratique et écrit	<b>4 h</b>	Ponctuel Pratique et écrit	<b>4 h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E3 : Épreuve de Communication et suivi de chantier</b>		<b>7</b>						
<b>Sous-épreuve E31 :</b> Présentation d'une activité de suivi de chantier	<b>U 31</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20mn	CCF	
<b>Sous-épreuve E32 :</b> Suivi économique d'un projet	<b>U 32</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 :</b> Suivi de travaux	<b>U 33</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 :</b> Economie - Gestion	<b>U 34</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35 :</b> Prévention-santé-environnement	<b>U. 35</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 : Epreuve de langue vivante</b>	<b>U 4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>Épreuve E5 :</b> Français, Histoire-Géographie – Education civique		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51 :</b> Français	<b>U 51</b>	<b>2,5</b>	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52 :</b> Histoire – Géographie – E.C.	<b>U 52</b>	<b>2,5</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

<b>E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U 6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U 7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2) :</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

<p><b>Baccalauréat Professionnel :</b></p> <p><b>TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE</b></p>	<p>Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public</p>	<p>Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.</p>	<p>Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité</p>
---	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E.1 : Épreuve scientifique et technique</b>		<b>3</b>						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponct. Écrit et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponct. Pratique et écrit	1h	CCF	
<b>E.2 : Épreuve de technologie : Etude et exploitation de données</b>		<b>6</b>						
Sous-épreuve E21 : Analyse d'un dossier	U.21	2	Ponct. Écrit	3h	Ponct. Écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Production de documents techniques et juridiques	U.22	2	Ponct. Écrit	3h	Ponct. Écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E23 : Traitement numérique de données	U.23	2	Ponct. Écrit	4h	Ponct. Écrit	4h	CCF	
<b>E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel de production et de communication</b>		<b>8</b>						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activités	U.31	2	CCF		Ponct. Oral	20 mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Saisie des données	U.32	2	CCF		Ponct. Pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Exploitation des mesures de terrain	U.33	2	CCF		Ponct. Pratique	3h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-Gestion	U.34	1	Ponct. Écrit	2h	Ponct. Écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-Santé-Environnement	U.35	1	Ponct. Écrit	2h	Ponct. Ecrit	2h	CCF	
<b>E.4 : Épreuve de Langue vivante étrangère</b>	U.4	2	CCF		Ponct. Oral	20 mn (1)	CCF	
<b>E.5 : Épreuve de Français et Histoire et Géographie et Education civique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E51 : Français	U.51	2,5	Ponct.	2h30	Ponct.	2h30	CCF	

Sous-épreuve E52 : Histoire –Géographie et Education civique	U.52	2,5	Écrit Ponct. Écrit	2h	Écrit Ponct. Écrit	2h	CCF	
<b>E.6 : Épreuve d'Arts appliqués et Cultures artistiques</b>	U.6	1	CCF		Ponct. Écrit	1h30	CCF	
<b>E.7 : Épreuve Éducation physique et sportive</b>	U.7	1	CCF		Ponct. Pratique		CCF	

<b>Épreuves facultatives (2)</b> EF1 EF2	UF1 UF2							
--	------------	--	--	--	--	--	--	--

1. dont 5 minutes de préparation

2. Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>TECHNICIEN DU BATIMENT :</b> <b>ORGANISATION ET REALISATION DU</b> <b>GROS-ŒUVRE</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve E11 :</b> Mathématiques	<b>U 11</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12 :</b> Sciences physiques et chimiques	<b>U 12</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>E2 : Épreuve d'analyse et de préparation</b>		<b>4</b>						
<b>Sous-épreuve E21 :</b> analyse technique d'un ouvrage	<b>U 21</b>	<b>2</b>	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E22 :</b> préparation et organisation de travaux	<b>U 22</b>	<b>2</b>	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel - Réalisation d'un ouvrage</b>		<b>9</b>						
<b>Sous-épreuve E31:</b> Présentation d'un dossier d'activité	<b>U.31</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20min	CCF	
<b>Sous-épreuve E32:</b> Mise en œuvre	<b>U.32</b>	<b>3</b>	CCF		Ponctuel pratique	14h à 17h.	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 :</b> Activités spécifiques et contrôles	<b>U.33</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 :</b> Economie - Gestion	<b>U 34</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35 :</b> Prévention-santé- environnement	<b>U. 35</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 : Épreuve de langue vivante</b>	<b>U 4</b>	<b>2</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel oral</b>	<b>20 min (1)</b>	<b>CCF</b>	
<b>E5 : Épreuve de Français, Histoire- Géographie – Education civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51 :</b> Français	<b>U 51</b>	<b>2,5</b>	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52 :</b> Histoire – Géographie – E.C.	<b>U 52</b>	<b>2,5</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

<b>E6 : Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U 6</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel écrit</b>	<b>1h30</b>	<b>CCF</b>	
<b>E7 : Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	<b>U 7</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Pratique</b>		<b>CCF</b>	
<b>Épreuves facultatives (2) :</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES</b> <b>ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	---	---	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve E11 :</b> Mathématiques	<b>U 11</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12 :</b> Sciences physiques et chimiques	<b>U 12</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>E2 : Épreuve d'analyse et de préparation</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E21 :</b> Analyse scientifique et technique d'une installation	<b>U 2</b>	<b>3</b>	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E22 :</b> Préparation d'une réalisation	<b>U 2</b>	<b>2</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E3 : Épreuve de Réalisation, mise en service, contrôle</b>		<b>9</b>						
<b>Sous-épreuve E31 :</b> Présentation d'un dossier d'activité	<b>U 31</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20min	CCF	
<b>Sous-épreuve E32 :</b> Implantation, réalisation	<b>U 32</b>	<b>4</b>	CCF		Ponctuel pratique	14h	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 :</b> Mise en service, réglage et contrôle	<b>U 33</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 :</b> Economie - Gestion	<b>U 34</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35 :</b> Prévention-santé-environnement	<b>U. 35</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 : Epreuve de langue vivante</b>	<b>U 4</b>	<b>2</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel oral</b>	<b>20min (1)</b>	<b>CCF</b>	
<b>E5 : Epreuve de Français, Histoire- Géographie – Education civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51 :</b> Français	<b>U 51</b>	<b>2,5</b>	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52 :</b> Histoire – Géographie – E.C.	<b>U 52</b>	<b>2,5</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 : Epreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U 6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	

<b>E7 : Epreuve d'Éducation physique et sportive</b>	<b>U 7</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctue I pratique</b>		<b>CCF</b>	
<b>Épreuves facultatives (2) :</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>Spécialité</b> <b>Technicien de maintenance des systèmes</b> <b>énergétiques et climatiques</b>	Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle	Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	---	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve E11</b> Mathématiques	<b>U11</b>	<b>1,5</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel écrit et pratique</b>	<b>1h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E12</b> Sciences physiques et chimiques	<b>U12</b>	<b>1,5</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique et écrit</b>	<b>1h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E2 : Epreuve d'analyse et de préparation</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E21</b> : analyse scientifique et technique d'une installation	<b>U21</b>	<b>3</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>4h</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>4h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E22</b> : préparation d'intervention	<b>U22</b>	<b>2</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E3 : Épreuve de prise en charge d'une installation</b>		<b>9</b>						
<b>Sous-épreuve E31</b> Présentation d'un dossier d'activité	<b>U31</b>	<b>2</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel oral</b>	<b>20 min</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E32</b> Intervention préventive et corrective	<b>U32</b>	<b>4</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique</b>	<b>6h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E33</b> Réalisation d'une tuyauterie de remplacement	<b>U33</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique</b>	<b>3h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E34</b> Economie-gestion	<b>U34</b>	<b>1</b>	<b>Ponctuel</b>	<b>2h</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>CCF</b>	

<b>Sous-épreuve E35</b> Prévention, santé, environnement	U35	1	Ponctuel	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 : Épreuve de langue vivante</b>	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
<b>E5 : Épreuve de français, histoire géographie éducation civique</b>		5						
<b>Sous épreuve E51</b> Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous épreuve E52</b> Histoire, géographie et éducation	U52	2,5	Ponctuel	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Epreuves facultatives (2)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation

(2). **Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.** La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel TRAVAUX PUBLICS</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	---	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve E12 :</b> Mathématiques	<b>U 12</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E13 :</b> Sciences physiques et chimiques	<b>U 13</b>	<b>1,5</b>	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>E2 : Épreuve d'analyse et de préparation</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E21 :</b> Analyse technique d'un ouvrage	<b>U 21</b>	<b>2</b>	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>Sous-épreuve E22 :</b> gestion quantitative des besoins et des moyens	<b>U 22</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E23 :</b> organisation des travaux et suivi de réalisation	<b>U 23</b>	<b>2</b>	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>E3 : Épreuve de réalisation d'ouvrage</b>		<b>9</b>						
<b>Sous-épreuve E31 :</b> Présentation d'un dossier d'activité	<b>U 31</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 mn	CCF	
<b>Sous-épreuve E32 :</b> Implantation, réalisation, contrôle	<b>U 32</b>	<b>3</b>	CCF		Ponctuel pratique	12h	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 :</b> Mise en œuvre et contrôle	<b>U 33</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 :</b> Economie - Gestion	<b>U 34</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35 :</b> Prévention-santé-environnement	<b>U. 35</b>	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 : Epreuve de langue vivante</b>	<b>U 4</b>	<b>2</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel oral</b>	<b>20 min (1)</b>	<b>CCF</b>	
<b>E5 : Epreuve de français, Histoire- Géographie – Education civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51 :</b> Français	<b>U 51</b>	<b>2,5</b>	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52 :</b> Histoire – Géographie – E.C.	<b>U 52</b>	<b>2,5</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

<b>E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U 6</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel écrit</b>	<b>1h30</b>	<b>CCF</b>	
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U 7</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique</b>		<b>CCF</b>	
<b>Épreuves facultatives (2) :</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.



EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) Dont cinq minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>Spécialité :</b> Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons			Candidats				
			<b>Scolaire</b> dans un établissement public ou privé sous contrat, <b>Apprenti</b> dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public		<b>Scolaire</b> dans un établissement privé hors contrat, <b>Apprenti</b> dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement privé, <b>Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle,</b> <b>Enseignement à distance</b>		<b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Cœf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
<b>E1- Epreuve scientifique et technique</b>		<b>3</b>					
Sous-épreuve E 11 Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
Sous-épreuve E 12 Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
<b>E2- Epreuve technologique : étude d'un procédé</b>	<b>U2</b>	<b>4</b>	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF
<b>E3- Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>10</b>					
Sous-épreuve E31 Préparation, organisation, surveillance et amélioration d'une production	U31	3	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E32 Conduite d'un procédé ou d'un traitement	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	4 heures	CCF
Sous-épreuve E33 Intervention sur incident, aléa ou dysfonctionnement.	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	2 heures	CCF
Sous-épreuve E34 Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	GGF
Sous-épreuve E 35 Prévention-santé-environnement	U35	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire- Géographie et Éducation civique</b>	<b>U5</b>	<b>5</b>					
Sous-épreuve E51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF
<b>Épreuve facultative (2)</b>							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b> <b>Spécialité : Environnement nucléaire</b>			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		
			Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
Epreuves									
<b>E1</b> : Épreuve scientifique et technique				<b>7</b>					
Sous-épreuve E11 : Physique nucléaire Détection des rayonnements, radioprotection.			U11	<b>3</b>	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF
Sous-épreuve E12 : Mathématiques			U12	2	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques			U13	2	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF
<b>E2</b> : Analyser et préparer un chantier en environnement nucléaire			U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF
<b>E3</b> : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel				10					
Sous-épreuve E31 : Gérer, communiquer, rendre compte			U31	2	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF
Sous-épreuve E32 : Intervenir en environnement nucléaire			U32	3	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E33 : Organiser le travail d'une équipe			U.33	3	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E34 : Economie - gestion			U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement			U.35	1	Ponctuel écrit	2h	écrit	2h	CCF
<b>E4</b> : Épreuve de langue vivante			U4	2	CCF		oral	20 min(1)	CCF
<b>E5</b> : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique				5					
Sous épreuve E51 : Français			U51	2,5	écrit	2 h 30	écrit	2h30	CCF
Sous épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique			U52	2,5	écrit	2h	écrit	2h	CCF

E6 :Arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité :  <b>Gestion des pollutions et protection de l'environnement</b>			Candidats				
			Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, <b>Apprenti</b> dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, <b>Apprenti</b> dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement privé, <b>Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle, Enseignement à distance</b>		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Cœf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
<b>E1 – Epreuve scientifique</b>	<b>U1</b>	<b>3</b>					
<i>Sous-épreuve E 11 Mathématiques</i>	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
<i>Sous-épreuve E 12 Sciences physiques et chimiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
<b>E2- Sciences et technologies</b>	<b>U2</b>	<b>4</b>	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF
<b>E3-Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	<b>U3</b>	<b>10</b>					
<i>Sous-épreuve E 31 Techniques professionnelles et analyse de pratique professionnelle</i>	U31	5	CCF		Ponctuel pratique et oral	2h30	CCF
<i>Sous-épreuve E32 Organisation prévisionnelle de chantier</i>	U32	3	CCF		Ponctuel écrite	2h	CCF
<i>Sous-épreuve E 33 Économie-gestion</i>	U33	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<i>Sous-épreuve E 34 Prévention-santé-environnement</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique</b>	<b>U5</b>	<b>5</b>					
<i>Sous-épreuve E51 Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
<i>Sous-épreuve E52 Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF
<b>Épreuve facultative (2)</b>							
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>						
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du

diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>Spécialité :</b> <b>hygiène propreté stérilisation</b>				Candidats			
				<b>Scolaire</b> dans un établissement public ou privé sous contrat, <b>Apprenti</b> dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public		<b>Scolaire</b> dans un établissement privé hors contrat, <b>Apprenti</b> dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement privé, <b>Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle,</b> <b>Enseignement à distance</b>	
ÉPREUVES	Unité	Cœf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
<b>E1- Epreuve scientifique</b>	<b>U1</b>	<b>3</b>					
Sous-épreuve E 11 <i>Mathématiques</i>	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF
<b>E2- Analyse de situations professionnelles</b>	<b>U2</b>	<b>4</b>	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF
<b>E3-Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	<b>U3</b>	<b>11</b>					
Sous-épreuve E 31 <i>Techniques de stérilisation des dispositifs médicaux</i>	U31	3	CCF		Ponctuel pratique et oral	2h	CCF
Sous-épreuve E32 <i>Techniques de propreté</i>	U32	3	CCF		Ponctuel oral	2h	CCF
Sous-épreuve E33 <i>Techniques d'hygiène des locaux en zones à risques</i>	U33	3	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF
Sous-épreuve E 34 <i>Économie-gestion</i>	U34	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E 35 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique</b>	<b>U5</b>	<b>5</b>					
Sous-épreuve E51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF
<b>Épreuve facultative (2)</b>							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2 Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT DEXAMEN

<b>SPECIALITE DE BACCALURÉAT PROFESSIONNEL</b>  <b>PLASTIQUES ET COMPOSITES</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
<b>Sous - épreuve E11 :</b> Mathématiques	<b>U11</b>	1,5	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel écrit</b>	<b>1h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous - épreuve E12 :</b> Sciences physiques et chimiques	<b>U12</b>	1,5	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique et écrit</b>	<b>1h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E2 : Épreuve Sciences et technologie</b>	<b>U2</b>	<b>4</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>4h</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>4h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>10</b>						
<b>Sous - épreuve E31 :</b> Formation en milieu professionnel	<b>U31</b>	2	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique et oral</b>	<b>2h et 20mn</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous- épreuve E32 :</b> Préparation de la production	<b>U32</b>	2	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique</b>	<b>4h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous - épreuve E33 :</b> Démarrage, pilotage et amélioration de la production	<b>U33</b>	4	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique</b>	<b>6h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E34 :</b> Economie-gestion	<b>U34</b>	1	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E35 :</b> Prévention-santé-environnement	<b>U35</b>	1	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E4 : Epreuve de langue vivante étrangère</b>	<b>U4</b>	2	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel oral</b>	<b>20mn (1)</b>	<b>CCF</b>	
<b>E5 : Epreuve de français et histoire, géographie et éducation civique</b>	<b>U5</b>	5						

<b>Sous-épreuve E51 :</b> Français	<b>U51</b>	2,5	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h30</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h30</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E52 :</b> Histoire, géographie et éducation civique	<b>U52</b>	2,5	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	1	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel écrit</b>	<b>1h30</b>	<b>CCF</b>	
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	1	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique</b>		<b>CCF</b>	
<b>Epreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.



EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 mn de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b>  <b>BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 – Épreuve technologique et scientifique (1)</b>	<b>U.1</b>	<b>4</b>	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
<b>E2 – Épreuve de pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et prévention, santé, environnement</b>		<b>10</b>						
E21 Epreuve de pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel	U21	9	CCF		Ponctuel écrit pratique et oral	11 h	CCF	
E22 prévention, santé, environnement	U22	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.3 – Épreuve de gestion appliquée</b>		<b>5</b>						
E 31 - Environnement économique, juridique et management	U.31	2	CCF		Ponctuel écrit	2h30	CCF	
E32 - Projet professionnel (2)	U.32	2	CCF		Ponctuel oral	30 mn	CCF	
E 33 - Mathématiques	U.33	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>E.4 - Épreuve de langue vivante</b>	<b>U.4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20mn (3)	CCF	
<b>E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie –Éducation civique</b>	<b>U.5</b>	<b>5</b>						
Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Histoire –Géographie Education civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U.6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E.7 - Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U.7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Epreuves facultatives (4)</b>								
EF1	<b>UF1</b>							
EF2	<b>UF2</b>							

(1) L'épreuve se décompose en deux parties (technologie professionnelle, sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène et à l'environnement) d'une durée indicative de 1h30 chacune.

(2) La durée de l'épreuve se décompose en : 5 mn de présentation, 25 mn d'échanges avec le jury.

(3) Dont 5mn de préparation

(4) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b>  <b>BOULANGER PÂTISSIER</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 – Épreuve technologique et scientifique (1)</b>	U.1	4	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
<b>E2 – Épreuve de pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et prévention, santé, environnement</b>		10						
E21 Epreuve de pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel	U21	9	CCF		Ponctuel écrit pratique et oral	10 h	CCF	
E22 prévention, santé, environnement	U22	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.3 – Épreuve de gestion appliquée</b>		5						
E 31 - Environnement économique, juridique et management	U.31	2	CCF		Ponctuel écrit	2h30	CCF	
E32 - Projet professionnel (2)	U.32	2	CCF		Ponctuel oral	30 mn	CCF	
E 33 - Mathématiques	U.33	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>E.4 - Épreuve de langue vivante</b>	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20mn (3)	CCF	
<b>E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Education civique</b>	U.5	5						
Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Histoire –Géographie Education civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E.7 - Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Epreuves facultatives (4)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) L'épreuve se décompose en deux parties (technologie professionnelle, sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène et à l'environnement) d'une durée indicative de 1h30 chacune.

(2) La durée de l'épreuve se décompose en : 5 mn de présentation, 25 mn d'échanges avec le jury.

(3) Dont 5mn de préparation

(4) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> <b>POISSONNIER ECAILLER TRAITEUR</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 – Épreuve technologique et scientifique (1)</b>	U.1	4	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
<b>E2 – Épreuve de pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et prévention, santé, environnement</b>		10						
E21 Epreuve de pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel	U21	9	CCF		Ponctuel écrit pratique et oral	7h	CCF	
E22 prévention, santé, environnement	U22	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.3 – Épreuve de gestion appliquée</b>		5						
E 31 - Environnement économique, juridique et management	U.31	2	CCF		Ponctuel écrit	2h30	CCF	
E32 - Projet professionnel (2)	U.32	2	CCF		Ponctuel oral	30 mn	CCF	
E 33 - Mathématiques	U.33	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>E.4 - Épreuve de langue vivante</b>	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20mn (3)	CCF	
<b>E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Education civique</b>	U.5	5						
Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Histoire –Géographie Education civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E.7 - Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Epreuves facultatives (4)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) L'épreuve se décompose en deux parties (technologie professionnelle, sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène et à l'environnement) d'une durée indicative de 1h30 chacune.

(2) La durée de l'épreuve se décompose en : 5 mn de présentation, 25 mn d'échanges avec le jury.

(3) Dont 5mm de préparation

(4) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b>  <b>METIERS DE LA MODE :</b>  <b>Champ d'application : Vêtement</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve technique de conception.</b> (Coefficient : 6)		6						
<b>Sous-épreuve E11 :</b> Développement de produit – Esthétique, fonctionnel et technique.	U11	3	CCF		<b>Ponctuelle Écrite et pratique</b>	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12 :</b> Conception, construction d'un modèle en CAO	U12	3	CCF		<b>Ponctuelle pratique</b>	4h	CCF	
<b>E2 : Épreuve scientifique et technique</b> (coefficient : 3)		3						
<b>Sous-épreuve E21 :</b> Mathématiques	U21	1,5	CCF		<b>Ponctuelle écrite et pratique</b>	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E22 :</b> Sciences physiques et chimiques	U22	1,5	CCF		<b>Ponctuelle écrite et pratique</b>	1h	CCF	
<b>E3 : Épreuve technique d'industrialisation et de réalisation du produit</b> (Coefficient : 10)		10						
<b>Sous-épreuve E31 :</b> Industrialisation du produit	U.31	3	CCF		<b>Ponctuelle Écrite et pratique</b>	6h	CCF	
<b>Sous-épreuve E32 :</b> Pratique professionnelle en entreprise.	U.32	2	CCF		<b>Ponctuelle Soutenance orale</b>	30 min.	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 :</b> Projet de réalisation d'un prototype et contrôle qualité.	U.33	3	CCF		<b>Pratique et orale (soutenance)</b>	30 min.	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 :</b> Economie-gestion.	U.34	1	Ponctuelle écrite	2h	Ponctuelle écrite	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35 :</b> Prévention, santé, environnement.	U.35	1	Ponctuelle écrite	2h	Ponctuelle écrite	2h	CCF	
<b>E4 : Épreuve de langue vivante</b>	U4	2	Ponctuelle orale	20 mn (1)	Ponctuelle orale	20 mn (1)	CCF	

<b>E5 : Épreuve de français, histoire et géographie et éducation civique</b> Sous épreuve 51 : Français Sous épreuve 52 : Histoire et géographie et éducation civique	U51 U52	5 2,5 2,5	Écrite Écrite	2h30 2h	Écrite Écrite	2h30 2h	CCF CCF	
<b>E6 : Épreuve Arts appliqués et cultures artistiques.</b>	U6	1	CCF		Écrite	1h30	CCF	
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	1	CCF		Pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1</b>	UF1							
<b>EF2</b>	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b>  <b>METIERS DU CUIR :</b>  <b>Option chaussure, option maroquinerie</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve technique de conception.</b> <i>(Coefficient : 6)</i>		<b>6</b>						
<b>Sous-épreuve E11 :</b> Développement de produit – Esthétique, fonctionnel et technique.	<b>U11</b>	<b>3</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuelle Écrite et pratique</b>	<b>4h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E12 :</b> Conception, construction d'un modèle en CAO	<b>U12</b>	<b>3</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuelle pratique</b>	<b>4h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E2 : Épreuve scientifique et technique</b> <i>(coefficient : 3)</i>		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve E21 :</b> Mathématiques	<b>U21</b>	<b>1,5</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuelle écrite et pratique</b>	<b>1h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E22 :</b> Sciences physiques et chimiques	<b>U22</b>	<b>1,5</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuelle écrite et pratique</b>	<b>1h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E3 : Épreuve technique d'industrialisation et de réalisation du produit</b> <i>(Coefficient : 10)</i>		<b>10</b>						
<b>Sous-épreuve E31 :</b> Industrialisation du produit	<b>U.31</b>	<b>3</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuelle Écrite et pratique</b>	<b>6h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E32 :</b> Pratique professionnelle en entreprise.	<b>U.32</b>	<b>2</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuelle Soutenance orale</b>	<b>30 min.</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E33 :</b> Projet de réalisation d'un prototype et contrôle qualité.	<b>U.33</b>	<b>3</b>	<b>CCF</b>		<b>Pratique et orale (soutenance)</b>	<b>30 min.</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E34 :</b> Economie-gestion.	<b>U.34</b>	<b>1</b>	<b>Ponctuelle écrite</b>	<b>2h</b>	<b>Ponctuelle écrite</b>	<b>2h</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E35 :</b> Prévention, santé, environnement.	<b>U.35</b>	<b>1</b>	<b>Ponctuelle écrite</b>	<b>2h</b>	<b>Ponctuelle écrite</b>	<b>2h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E4 : Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	<b>Ponctuelle orale</b>	<b>20 mn (1)</b>	<b>Ponctuelle orale</b>	<b>20 mn (1)</b>	<b>CCF</b>	

<b>E5 : Épreuve de français, histoire et géographie et éducation civique</b> Sous épreuve 51 : Français Sous épreuve 52 : Histoire et géographie et éducation civique	U51 U52	5 2,5 2,5	Écrite Écrite	2h30 2h	Écrite Écrite	2h30 2h	CCF CCF	
<b>E6 : Épreuve Arts appliqués et cultures artistiques.</b>	U6	1	CCF		Écrite	1h30	CCF	
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	1	CCF		Pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1</b>	UF1							
<b>EF2</b>	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité <b>Métiers du pressing et de la blanchisserie</b> du baccalauréat professionnel				Candidats				
				Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité), Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1- Épreuve scientifique et technique</b>		<b>7</b>						
Sous-épreuve E 11 <i>Etude d'un système de production</i>	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 13 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 14 <i>Sciences appliquées à l'entretien des articles textiles</i>	U14	2	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E2- Épreuve de technologie :</b>		<b>6</b>						
Sous-épreuve E 21 <i>Préparation et organisation d'opérations techniques</i>	U21	3	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E22 <i>Travaux de gestion en entreprise</i>	U22	3	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>E3- Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>9</b>						
Sous-épreuve E 31 : <i>Evaluation de la formation en milieu professionnel.</i>	U31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : <i>Techniques de réception-livraison</i>	U32	2	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 33 : <i>Techniques de détachage, de nettoyage, de lavage, traitements complémentaires et finitions.</i>	U33	4	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : <i>Prévention- santé-environnement</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	U4	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF	
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Education civique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel	2h30	Ponctuel	2h30	CCF	

			écrit		écrit		
<i>Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et Education civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E6- Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
<b>Epreuve facultative (2)</b>							
<b>EF1</b>	UF1						
<b>EF2</b>	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel "Agencement de l'Espace Architectural"				Candidats					
				Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage habilité),  <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilité) <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé et établissement public non habilité) <b>Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle.</b> <b>Enseignement à distance</b>		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée	
<b>E.1- Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>							
<i>Sous-épreuve E.11 Mathématiques</i>	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF		
<i>Sous-épreuve E.12 Sciences physiques et chimiques</i>	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF		
<b>E.2- Épreuve technologique et artistique</b>		<b>7</b>							
<i>Sous-épreuve E.21 : Arts et techniques : histoire de l'art, des styles et des tendances dans le domaine de l'agencement</i>	U.21	2	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF		
<i>Sous-épreuve E.22 Analyse d'un projet d'agencement</i>	U.22	3	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF		
<i>Sous-épreuve E.23 Préparation de chantier</i>	U.23	2	Ponctuel écrit	3 h (+1h)	Ponctuel écrit	3 h (+1h)	CCF		
<b>E.3- Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>10</b>							
<i>Sous-épreuve E.31 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise.</i>	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	35 min	CCF		
<i>Sous-épreuve E.32 Étude et présentation d'un projet</i>	U.32	4	CCF		Ponctuel pratique	16 h	CCF		
<i>Sous-épreuve E.33 Réalisation de maquettes et prototypes</i>	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	8 h	CCF		
<i>Sous-épreuve E.34 Économie-gestion</i>	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF		
<i>Sous-épreuve E.35 Prévention - santé - environnement</i>	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF		
<b>E.4- Épreuve de langue vivante</b>	U.4	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF		
<b>E.5- Épreuve de Français et Histoire - Géographie et Éducation civique</b>		<b>5</b>							
Sous-épreuve E.51 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF		
Sous-épreuve E.52 : Histoire-Géographie et Éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF		
<b>E.6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U.6	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF		

<b>E.7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	U.7	1	CCF	Ponctuel pratique		CCF
<b>EF- Épreuves facultatives (2)</b>						
EF.1	UF.1					
EF.2	UF2					

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>Spécialité : Artisanat et métiers d'art</b> <b>Option : Ébéniste</b>				Candidats					
				<b>Scolaires</b> (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage habilité),  <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics.	<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat), <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilité) <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé et établissement public non habilité) <b>Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle.</b> <b>Enseignement à distance</b>	<b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public habilité			
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée	
<b>E.1- Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>							
<i>Sous-épreuve A1</i> <i>Mathématiques</i>	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF		
<i>Sous-épreuve B1</i> <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF		
<b>E.2- Épreuve de technologique et histoire de l'art</b>		<b>5,5</b>							
<i>Sous-épreuve A2 :</i> <i>Préparation d'une fabrication</i>	U.21	1,5	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF		
<i>Sous-épreuve B2</i> <i>Arts et technique : analyse formelle et stylistique</i>	U.22	1,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF		
<i>Sous-épreuve C2</i> <i>Étude d'un ouvrage et d'un système de fabrication</i>	U.23	2,5	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF		
<b>E.3- Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>9</b>							
<i>Sous-épreuve A3</i> <i>Évaluation de la formation en milieu professionnel</i>	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF		
<i>Sous-épreuve B3</i> <i>Lancement et fabrication d'un ouvrage</i>	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	20 h	CCF		
<i>Sous-épreuve C3</i> <i>Projet d'art appliqué</i>	U.33	2	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF		
<i>Sous-épreuve D3</i> <i>Économie-gestion</i>	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF		
<i>Sous-épreuve E3</i> <i>Prévention - santé - environnement</i>	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF		
<b>E.4- Épreuve de langue vivante étrangère</b>	U.4	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF		
<b>E.5- Épreuve de Français - Histoire - Géographie - Éducation civique</b>		<b>5</b>							
Sous-épreuve A5 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF		
Sous-épreuve B5 : Histoire- Géographie et Éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF		
<b>E.6- Épreuve d'arts appliqués et</b>	U.6	<b>1</b>	CCF		Ponctuel	1h30	CCF		

<b>cultures artistiques</b>				écrit		
<b>E.7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	U.7	<b>1</b>	CCF	Ponctuel pratique		CCF
<b>EF Épreuves facultatives (2)</b>						
EF.1	UF.1					
EF.2	UF.2					

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat Professionnel</b>  <b>TECHNICIEN DE SCIERIE</b>	voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E.1 : Épreuve scientifique</b>		3						
<b>Sous-épreuve E.11 :</b> Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.12 :</b> Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>E.2 : Épreuve de technologie</b>		6						
<b>Sous-épreuve E.21 :</b> Préparation d'une production	U.21	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.22 :</b> Analyse technique d'une production et d'un système	U.22	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		9						
<b>Sous-épreuve E.31 :</b> Réalisation et suivi de productions en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E.32 :</b> Production de sciages et valorisation	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	11h à 14h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.33 :</b> Maintenance des matériels - Contrôle qualité	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.34 :</b> Économie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve U.35</b> Prévention, santé, environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.4 : Épreuve de langue vivante</b>	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>		5						

<b>Sous épreuve E.51 :</b> Français	<b>U.51</b>	<b>2,5</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h30</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h30</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous épreuve E.52 :</b> Histoire géographie et éducation civique	<b>U.52</b>	<b>2,5</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U.6</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel écrit</b>	<b>1h30</b>	<b>CCF</b>	
<b>E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U.7</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel pratique</b>		<b>CCF</b>	
<b>EF : Épreuves facultatives (2)</b>								
EF.1	<b>UF.1</b>							
EF.2	<b>UF.2</b>							

(1) dont cinq minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT DE L'EXAMEN

<b>Baccalauréat Professionnel</b> <b>TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET</b> <b>MATÉRIAUX ASSOCIÉS</b>		voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		
Épreuves	Unit é	Coe f	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E.1 : Épreuve scientifique</b>		3						
<b>Sous-épreuve E.11 :</b> Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.12 :</b> Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit pratique	1h	CCF	
<b>E.2 : Épreuve de technologie</b>		6						
<b>Sous-épreuve E.21 :</b> Préparation d'une fabrication	U.21	3	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.22 :</b> Étude d'une fabrication	U.22	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		9						
<b>Sous-épreuve E.31 :</b> Suivi d'une production en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E.32 :</b> Mise en œuvre d'une fabrication	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	7h à 11h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.33 :</b> Suivi et contrôle d'une fabrication	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.34 :</b> Économie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve U.35</b> Prévention, santé, environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.4 : Épreuve de langue vivante</b>	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>		5						
<b>Sous-épreuve E.51 :</b> Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	

<b>Sous épreuve E.52 :</b> Histoire géographie et éducation civique	<b>U.52</b>	<b>2,5</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>Ponctuel écrit</b>	<b>2h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U.6</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel écrit</b>	<b>1h30</b>	<b>CCF</b>	
<b>E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U.7</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Pratique</b>		<b>CCF</b>	
<b>EF : Épreuves facultatives (2)</b>								
EF.1	<b>UF.1</b>							
EF.2	<b>UF.2</b>							

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat Professionnel</b>  <b>TECHNICIEN MENUISIER-AGENCEUR</b>	voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle	voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	---	---

Épreuves	Unit é	Coe f	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E.1 : Épreuve scientifique</b>		3						
<b>Sous-épreuve E.11 :</b> Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.12 :</b> Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>E.2 : Épreuve de technologie</b>		6						
<b>Sous-épreuve E.21 :</b> Analyse technique d'un ouvrage	U21	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.22 :</b> Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier	U.22	3	Ponctuel écrit	3h (+1h)	Ponctuel écrit	3h (+1h)	CCF	
<b>E.3 : Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		9						
<b>Sous-épreuve E.31 :</b> Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E.32 :</b> Fabrication d'un ouvrage	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	14h à 18h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.33 :</b> Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.34 :</b> Économie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve U.35</b> Prévention, santé, environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.4 : Épreuve de langue vivante</b>	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>		5						

<b>Sous épreuve E.51 :</b> Français	<b>U.5</b> <b>1</b>	<b>2,5</b>	<b>Ponctuel</b> <b>écrit</b>	<b>2h30</b>	<b>Ponctuel</b> <b>écrit</b>	<b>2h30</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous épreuve E.52 :</b> Histoire géographie et éducation civique	<b>U.5</b> <b>2</b>	<b>2,5</b>	<b>Ponctuel</b> <b>écrit</b>	<b>2h</b>	<b>Ponctuel</b> <b>écrit</b>	<b>2h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U.6</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel</b> <b>écrit</b>	<b>1h30</b>	<b>CCF</b>	
<b>E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U.7</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Ponctuel</b> <b>pratique</b>		<b>CCF</b>	
<b>EF : Épreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF.1</b>	<b>UF.1</b>							
<b>EF.2</b>	<b>UF.2</b>							

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat Professionnel Spécialité TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS</b>	voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, Enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unit é	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E.1 : Épreuve scientifique</b>		3						
<b>Sous-épreuve E.11 :</b> Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.12 :</b> Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>E.2 : Épreuve de technologie</b>		6						
<b>Sous-épreuve E.21 :</b> Analyse technique d'un ouvrage	U.21	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.22 :</b> Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier	U.22	3	Ponctuel écrit	3h (+1h)	Ponctuel écrit	3h (+1h)	CCF	
<b>E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		9						
<b>Sous-épreuve E.31 :</b> Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E.32 :</b> Fabrication d'un ouvrage	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	14h à 18h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.33 :</b> Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.34 :</b> Économie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve U.35</b> Prévention, santé, environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.4 : Épreuve de langue vivante</b>	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>		5						

<b>Sous épreuve E.51 : Français</b>	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous épreuve E.52 : Histoire géographique et éducation civique</b>	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>EF : Épreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF.1</b>	<b>UF.1</b>							
<b>EF.2</b>	<b>UF.2</b>							

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité <b>CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES</b> du baccalauréat professionnel			Candidats					
			Scolaire dans un établissement public ou privés sous contrat <b>Apprenti</b> dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public.		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, <b>Apprenti</b> Dans un CFA ou section d'apprentissage non habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement privé ou public non habilité <b>Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle. Enseignement à distance</b>		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1- Épreuve scientifique et technique</b>		<b>6</b>						
Sous-épreuve E 11 <i>Analyse d'une situation professionnelle de transport spécifique</i>	U11	3	CCF		Oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 13 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
<b>E2- Épreuve technologique :</b> <i>Étude de cas : préparation d'une activité de transport routier</i>		<b>3</b>	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
<b>E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise</b>		<b>11</b>						
Sous-épreuve E 31 : Réalisation d'interventions en entreprise.	U31	2	CCF		Oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Conduite d'un véhicule lourd articulé	U32	5	CCF		Pratique	2 h	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Conduite avec mise à quai Conduite de chariot de manutention	U33	2	CCF		Pratique	2 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention- santé- environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>		<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF	
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Education civique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et Education civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6- Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>		<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>		<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Epreuves facultatives (2)</b>								

EF1	UF1					
EF2	UF2					

(1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité : LOGISTIQUE du baccalauréat professionnel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 Épreuve scientifique et technique</b> Sous-épreuve E11 : Économie-droit Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U11 U12	2 1 1	Ponctuel écrit CCF	2h30	Ponctuel écrit Ecrit	2h30 1 h	CCF CCF	
<b>E2 Épreuve d'étude de situations professionnelles</b>	U 2	5	Ecrit	3 h	Ecrit	3 h	CCF	
<b>E3 Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b> Sous-épreuve E31 : Pratique de la logistique en milieu professionnel Sous-épreuve E32 : Conduite d'engins de manutention Sous-épreuve E33 : Prévention santé environnement	U 31 U 32 U 33	9 7 1 1	CCF CCF Ponctuel écrit	2h	oral écrit et pratique écrit	45 min 1 h 20 2 h	CCF CCF CCF	
<b>E4 Épreuve de langue vivante</b> Sous-épreuve E41 Langue vivante 1 Sous-épreuve E42 Langue vivante 2	U41 U42	4 2 2	CCF CCF		Oral Oral	20 min (1) 20 min (1)	CCF CCF	
<b>E5 Épreuve de français, histoire géographie et éducation civique</b> Sous-épreuve E51 : Français Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et éducation civique	U51 U52	5 2,5 2,5	Ecrit Ecrit	2h 30 2h	Ecrit Ecrit	2 h 30 2 h	CCF CCF	
<b>E6 Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques</b>	U6	1	CCF		Ecrit	1h 30	CCF	

<b>E7 Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	1	CCF		Pratique		CCF	
<b>Epreuve facultative (2)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2). **Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.** La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité : «Métiers de la sécurité» du Baccalauréat professionnel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 Épreuve scientifique et technique</b>		<b>2</b>						
Sous-épreuve E11 : Économie-Droit	U11	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1	CCF		Ponctuel Écrit	1 h	CCF	
<b>E2 Étude de situations professionnelles</b>	U2	<b>4</b>	Ponctuel Écrit	3 h	Ponctuel Écrit	3 h	CCF	
<b>E3 Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>9</b>						
Sous-épreuve E31 : Activités en milieu professionnel	U31	3	CCF		Ponctuel Oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Activités professionnelles dans la dominante	U32	5	CCF		Ponctuel Pratique	1 h 30 maxi	CCF	
Sous-épreuve E33 : Prévention santé environnement	U33	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel Écrit	2 h	CCF	
<b>E4 Épreuve de langue vivante</b>		<b>4</b>						
Sous-épreuve E41 Langue vivante 1	U41	2	CCF		Ponctuel Oral	20 min (1)	CCF	
Sous-épreuve E42 Langue vivante 2	U42	2	CCF		Ponctuel Oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 Épreuve de français, histoire géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel Écrit	2 h 30	Ponctuel Écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel Écrit	2 h	Ponctuel Écrit	2 h	CCF	
<b>E6 Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques</b>	U6	<b>1</b>	CCF		Ponctuel Écrit	1 h 30	CCF	
<b>E7 Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	<b>1</b>	CCF		Ponctuel Pratique		CCF	

<b>Épreuve facultative (2)</b> EF1 EF2	UF1 UF2							
--	------------	--	--	--	--	--	--	--

(1) Dont 5 min de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel spécialité Sécurité - Prévention</b>			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E 1 Épreuve scientifique et technique</b>  <b>Sous-épreuve E 11 :</b> Cadre de la sécurité et de la prévention <b>Sous-épreuve E 12 :</b> Mathématiques		<b>4</b>						
	U 11	3	CCF		ponctuel écrit	3 h	CCF	
	U 12	1	CCF		ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>E 2 Épreuve de Sécurité de l'entreprise</b>	U 21	2	CCF		ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E 3 Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b> <b>Sous-épreuve E 31 :</b> Secours à personnes <b>Sous-épreuve E 32 :</b> Protection des biens et de l'environnement <b>Sous-épreuve E 33 :</b> Sécurité publique <b>Sous-épreuve E 34 :</b> Prévention, santé, environnement		<b>11</b>						
	U 31	3	CCF		ponctuel pratique	30 min	CCF	
	U 32	4	CCF		pratique	30 min	CCF	
	U 33	3	CCF		écrit	2 h	CCF	
	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E 4 Épreuve de langue vivante</b>  <b>Sous-épreuve E 41 :</b> Langue vivante 1  <b>Sous-épreuve E 42 :</b> Langue vivante 2		<b>4</b>						
		2	Ponctuel oral	20 mn (1)	Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
		2	Ponctuel oral	20 mn (1)	Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
<b>E 5 Épreuve de Français et Histoire-géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						

<b>Sous-épreuve E51 Français</b>	<b>U 51</b>	<b>2,5</b>	<b>Écrit</b>	<b>2h 30</b>	<b>Écrit</b>	<b>2 h 30</b>	<b>CCF</b>	
<b>Sous-épreuve E52 Histoire-géographie et éducation civique</b>	<b>U 52</b>	<b>2,5</b>	<b>Ecrit</b>	<b>2 h</b>	<b>Écrit</b>	<b>2 h</b>	<b>CCF</b>	
<b>E 6 Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U 6</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Écrit</b>	<b>1h30</b>	<b>CCF</b>	
<b>E 7 Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U 7</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Pratique</b>		<b>CCF</b>	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

(1) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme et l'attribution d'une mention

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## Règlement d'examen

Spécialité : <b>TRANSPORT</b> du Baccalauréat professionnel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 Épreuve scientifique et technique</b> Sous-épreuve E11 : Économie-droit	U11	1	Ecrit	2h30	Ecrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1	CCF		Ecrit	1 h	CCF	
<b>E2 Épreuve d'étude de situations professionnelles</b>	U 2	5	Ecrit	3 h	Ecrit	3 h	CCF	
<b>E3 Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b> Sous-épreuve E31 : Pratique du transport en milieu professionnel	U 31	8	CCF		oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Prévention santé environnement	U 32	1	Ecrit	2h	Ecrit	2 h	CCF	
<b>E4 Épreuve de langue vivante</b> Sous-épreuve E41 Langue vivante 1	U41	2	CCF		Oral	20 min (1)	CCF	
Sous-épreuve E42 Langue vivante 2	U42	2	CCF		Oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 Épreuve de français, histoire géographie et éducation civique</b> Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ecrit	2h 30	Ecrit	2h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et éducation civique	U52	2,5	Ecrit	2h	Ecrit	2 h	CCF	
<b>E6 Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques</b>	U6	1	CCF		Ecrit	1h 30	CCF	

<b>E7 Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	1	CCF		Pratique		CCF	
<b>Epreuve facultative (2)</b>								
<b>EF1</b>	UF1							
<b>EF2</b>	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.



## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel TRANSPORT FLUVIAL			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé ou public non habilité) Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle Enseignement à distance		Formation professionnelle continue (établissement public habilité à pratiquer le CCF)	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1- Épreuve scientifique et technique</b>		<b>3</b>						
Sous-épreuve E 11 Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 12 Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF	
<b>E2- Épreuve technologique :</b> Etude de cas : Préparation et analyse d'une activité de transport fluvial	U2	<b>4</b>	CCF		Ponctuelle pratique + partie orale	2 h 30 + 30 min	CCF	
<b>E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise</b>		<b>12</b>						
Sous-épreuve E 31 : Réalisation d'interventions en entreprise	U31	3	CCF		Ponctuelle Pratique + partie orale	2 h + 30 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Conduite, manœuvres et maintenance d'une unité de transport fluvial	U32	5	CCF		Ponctuelle écrite + Pratique	5 h	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Communication professionnelle et sécurité : Certifications complémentaires	U33	2	CCF		Ponctuelle Ecritte et Pratique	ASP 30min + 1 h CRR 45 min	CCF	
Sous-épreuve E34 : Économie-gestion	U34	1	Ponctuelle écrite	2h	Ponctuelle écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention- santé-environnement	U35	1	Ponctuelle écrite	2h	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
<b>E4- Épreuve de langue vivante :</b>	U4	<b>2</b>	CCF		Ponctuelle orale	20 min(1)	CCF	
<b>E5- Épreuve de français - histoire – géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuelle écrite	2 h 30	Ponctuelle écrite	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuelle écrite	2 h	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U6	<b>1</b>	CCF		Ponctuelle écrite	1 h 30	CCF	
<b>E7- Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	<b>1</b>	CCF		Ponctuelle Pratique		CCF	

Épreuve facultative (2)

EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) : dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel Artisanat et métiers d'arts Option COMMUNICATION VISUELLE PLURI MÉDIA</b>				Candidats			
				<b>Scolaires</b> (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage habilité), <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics.		<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat), <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilité), <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé et établissement public non habilité) <b>Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle.</b> <b>Enseignement à distance</b>	
ÉPREUVES	Unité	Cœf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
<b>E1- Épreuve scientifique et technique</b>	<b>U1</b>	<b>6</b>					
Sous-épreuve E 11 <i>Étude d'un produit de communication</i>	U11	3	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
Sous-épreuve E 13 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF
<b>E2- Étude critique d'œuvres relevant des arts visuels et du design de communication</b>	<b>U2</b>	<b>3</b>	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E3- Épreuve pratique de réalisation d'un document de communication – Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	<b>U3</b>	<b>13</b>					
Sous-épreuve E 31 <i>Évaluation des périodes de formation en milieu professionnel</i>	U31	3	CCF		Ponctuel oral	20 min*	CCF
Sous-épreuve E 32 <i>Élaboration d'un projet de communication visuelle</i>	U32	2	CCF		Ponctuel pratique	6 h	CCF
Sous-épreuve E 33 <i>Réalisation PAO</i>	U33	3	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF
Sous-épreuve E34 <i>Soutenance d'un dossier de travaux professionnels</i>	U34	3	CCF		Ponctuel oral	30 min**	CCF
Sous Épreuve E35 <i>Économie-gestion</i>	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E36 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U36	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique</b>	<b>U5</b>	<b>5</b>					
Sous-épreuve E51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF
<b>EF- Épreuves facultatives (2)</b>							
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>						
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>						

\*10 minutes de présentation / 10 minutes d'entretien avec le jury - \*\*10 minutes de présentation / 20 minutes d'entretien avec le jury

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle

choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## Règlement d'examen

Baccalauréat Professionnel Façonnage de produits imprimés, routage				Candidats				
				Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité), Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue  dans un établissement public habilité
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1- Épreuve scientifique et technique</b>		<b>5</b>						
<i>Sous-épreuve E 11</i> Analyse d'un processus de fabrication	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 12</i> Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 13</i> Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
<b>E2- Épreuve technologique :</b> Étude d'une situation de production	U2	<b>3</b>	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise</b>		<b>12</b>						
<i>Sous-épreuve E 31 :</i> Évaluation de la formation en milieu professionnel	U31	6	CCF (2 situations)		Ponctuel pratique	4 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 32 :</i> Préparation d'une production	U32	4	CCF		Ponctuel pratique	2 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E33 :</i> Économie-gestion	U33	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<i>Sous-épreuve E34 :</i> Prévention-santé- environnement	U34	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	U4	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF	
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique</b>		<b>5</b>						
<i>Sous-épreuve E51 :</i> Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<i>Sous-épreuve E52 :</i> Histoire-Géographie et Éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U6	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	U7	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>EF- Épreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1</b>	UF1							

<b>EF2</b>	UF2					
------------	-----	--	--	--	--	--

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Photographie			Candidats					Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage habilité), <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilité), <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé et établissement public non habilité) <b>Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle.</b> <b>Enseignement à distance</b>			
ÉPREUVES	Unité	Coéf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	
<b>E1- Épreuve scientifique</b>	<b>U1</b>	<b>3</b>						
Sous-épreuve E 11 <i>Mathématiques</i>	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 12 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
<b>E2- Étude technique et critique</b>	<b>U2</b>	<b>6</b>						
Sous-épreuve E 21 <i>Étude technique d'une production photographique</i>	U21	3	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E 22 <i>Étude critique de photographies et d'autres œuvres relevant des arts visuels</i>	U22	3	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E3- Épreuve pratique de réalisation Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	<b>U3</b>	<b>14</b>						
Sous-épreuve E 31 <i>Présentation des activités en milieu professionnel</i>	U31	2	CCF		Ponctuel oral	30 mn (1)	CCF	
Sous-épreuve E 32 <i>Soutenance d'un projet photographique</i>	U32	4	CCF		Ponctuel oral	40 mn (2)	CCF	
Sous-épreuve E 33 <i>Présentation d'un dossier de travaux professionnels</i>	U33	6	CCF		Ponctuel oral	1h 40 mn (3)	CCF	
Sous-épreuve E34 <i>Économie-gestion</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 mn (4)	CCF	
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique</b>	<b>U5</b>	<b>5</b>						
Sous-épreuve E51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF	
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>EF : Épreuves facultatives (5)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) 10 minutes de présentation / 20 minutes d'entretien avec le jury

(2) 20 minutes de présentation / 20 minutes d'entretien avec le jury

(3) dont 1 heure de préparation

(4) dont 5 minutes de préparation

(5) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et

de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat Professionnel</b>  <b>spécialité</b> <b>PRODUCTION GRAPHIQUE</b>	<i>Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public</i>	<i>Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles</i>	<i>Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité</i>
---	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 - Épreuve scientifique et technique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E11</b> : Analyse d'un processus de fabrication	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12</b> : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E13</b> : Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>E2 - Épreuve technologique</b> Étude d'une situation de production	U 2	<b>3</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E3 - Évaluation de la pratique professionnelle</b>		<b>9,5</b>						
<b>Sous-épreuve E31</b> : Intégration des contraintes du milieu professionnel	U31	2	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E32</b> : Préparation des éléments nécessaires à la production d'une mise en page	U32	1,5	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
<b>Sous-épreuve E33</b> : Traitement et mise en forme du texte, des illustrations et des images	U33	2,5	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E34</b> : Finalisation et transmission de la production	U34	1,5	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35</b> : Économie - Gestion	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E36</b> : Prévention-santé-environnement	U36	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E4 - Épreuve de langue vivante étrangère</b>	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 - Épreuve de Français, Histoire – Géographie et Éducation civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51</b> : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52</b> : Histoire - Géographie et Éducation civique	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

<b>EF - Épreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1</b>	UF 1							
<b>EF2</b>	UF 2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat Professionnel spécialité  PRODUCTION IMPRIMÉE</b>	<i>Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public</i>	<i>Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles</i>	<i>Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité</i>
---	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 - Épreuve scientifique et technique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E11</b> : Analyse d'un processus de fabrication	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12</b> : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E13</b> : Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>E2 - Épreuve technologique</b> Étude d'une situation de production	U 2	3	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E3 – Évaluation de la pratique professionnelle</b>		<b>9,5</b>						
<b>Sous-épreuve E31</b> : Intégration des contraintes du milieu professionnel	U31	2	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E32</b> : Préparation d'une production	U32	1,5	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
<b>Sous-épreuve E33</b> : Réglages pour l'obtention du Bon à Rouler	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E34</b> : Conduite d'une production imprimée	U34	1	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35</b> : Conduite d'une production en finition avec obtention d'un Bon à façonner	U35	1	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E36</b> : Économie - Gestion	U36	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E37</b> : Prévention-santé-environnement	U37	1	ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E4 - Épreuve de langue vivante étrangère</b>	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 - Épreuve de Français, Histoire – Géographie et Éducation civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51</b> : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52</b> : Histoire - Géographie et Éducation civique	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

<b>EF - Épreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1 -</b>	UF 1							
<b>EF2 -</b>	UF 2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel RÉALISATION DE PRODUITS IMPRIMÉS ET PLURIMEDIA option A : productions graphiques option B : productions imprimées</b>				Candidats			
				<b>Scolaires</b> (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage habilité), <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics.		<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat), <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilité), <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé et établissement public non habilité) <b>Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle.</b> <b>Enseignement à distance</b>	
ÉPREUVES	Unité	Coeff	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
<b>E1- Épreuve scientifique et technique</b>		<b>3</b>					
Sous-épreuve E 11 <i>Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF
<b>E2- Étude du dossier de fabrication d'un produit de communication</b>	<b>U2</b>	<b>3</b>	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF
<b>E3- Épreuve pratique de réalisation de produits plurimédia et/ou imprimés</b> Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		<b>13</b>					
Sous-épreuve E 31 <i>Évaluation des périodes de formation en milieu professionnel</i>	U31	3	CCF		Ponctuel oral	20 min*	CCF
Sous-épreuve E 32 <i>Réalisation d'un produit de communication</i>	U32	6	CCF, 2 situations d'évaluation		Ponctuel pratique, 2 parties	7 heures (3 + 4)	CCF, 2 situations d'évaluation
Sous-épreuve E 33 <i>Imposition, réalisation d'une forme imprimante</i>	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	2 h	CCF
Sous-Épreuve E34 <i>Économie-gestion</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E35 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U35	1	ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique</b>		<b>5</b>					
Sous-épreuve E51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures Artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF
<b>EF- Épreuves facultatives (2)</b>							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

\*10 minutes de présentation / 10 minutes d'entretien avec le jury

(1) dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

**B.O.**

Bulletin officiel n° 20 du 14-5-2015

---

## Règlement d'examen

<b>Baccalauréat professionnel</b>  <b>Facteur d'orgues</b> <b>Option Organier</b>			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique	<b>U.1</b>	<b>3</b>						
Sous-épreuve E11 –Mathématiques	U.11	1,5	CCF,		Ponctuel, écrit	1 h	CCF	
Sous-2preuve E12 –Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel, pratique	1 h	CCF	
E2 – Epreuve technologique et artistique	<b>U.2</b>	<b>7</b>						
Sous-épreuve E21 –Histoire de l'art liée à la facture d'orgues	U.21	1,5	Ponctuel, écrit	2 h	Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E22 –Arts appliqués liés à la facture d'orgues	U.22	2	Ponctuel, écrit	3h	Ponctuel, écrit	3h	CCF,	
Sous-épreuve E23 Analyse technique Partie A Partie B	U.23	3,5 (1,5) (2)	Ponctuel, écrit	6h (2h) (4h)	Ponctuel, écrit	6h	CCF	
E.3 – Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	<b>U.3</b>	<b>12</b>						
Sous-épreuve E31 –Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel, oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 – préparation de la fabrication et de l'installation de l'instrument ou partie d'instrument	U.32	1	CCF		Ponctuel, écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E.33-Fabrication d'un instrument ou partie d'instrument	U.33	7	CCF		ponctuel, pratique	20 h	CCF	
Sous-épreuve E34- économie-gestion	U.34	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
Sous épreuve E35 – Prévention – santé - environnement	U.35	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante	<b>U.4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel, oral	20 min (1)	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	<b>U.5</b>	<b>5</b>						
Sous-épreuve E51 – français	U.51	2,5	Ponctuel, écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 – histoire –géographie éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	<b>U.6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	<b>U.7</b>	<b>1</b>	CCF		ponctuel, pratique		CCF	

Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

## Règlement d'examen

<b>Baccalauréat professionnel</b>  <b>Facteur d'orgues</b> <b>Option Tuyautier</b>			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 – Épreuve scientifique</b>	<b>U.1</b>	<b>3</b>						
Sous-épreuve E11 –Mathématiques	U.11	1,5	CCF,		Ponctuel, écrit	1 h	CCF	
Sous-2preuve E12 –Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel, pratique	1 h	CCF	
<b>E2 – Epreuve technologique et artistique</b>	<b>U.2</b>	<b>7</b>						
Sous-épreuve E21 –Histoire de l'art liée à la facture d'orgues	U.21	2,5	Ponctuel, écrit	2 h 30	Ponctuel, écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E22 –Arts appliqués liés à la facture d'orgues	U.22	1	Ponctuel, écrit	3h	Ponctuel, écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E23 Analyse technique Partie A Partie B	U.23	3,5 (2) (1,5)	Ponctuel, écrit	6h (2h) (4h)	Ponctuel, écrit	6h	CCF	
<b>E.3 – Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	<b>U.3</b>	<b>12</b>						
Sous-épreuve E31 –Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel, oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 – préparation de la fabrication et de la restauration de tuyaux d'orgues	U.32	1	CCF		Ponctuel, écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E.33-Fabrication, restauration et harmonisation des tyaux d'orgues	U.33	7	CCF		ponctuel, pratique	20 h	CCF	
Sous-épreuve E34- économie-gestion	U.34	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
Sous épreuve E35- Prévention – santé - environnement	U.35	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
<b>E.4 - Épreuve de langue vivante</b>	<b>U.4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel, oral	20 min (1)	CCF	
<b>E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique</b>	<b>U.5</b>	<b>5</b>						
Sous-épreuve E51 – français	U.51	2,5	Ponctuel, écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 – histoire –géographie éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
<b>E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U.6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
<b>E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U.7</b>	<b>1</b>	CCF		ponctuel, pratique		CCF	

Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

## Règlement d'examen

Épreuves	Unités	Coef	Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
			Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>Baccalauréat professionnel, Spécialité Artisanat d'art, Option Marchandisage visuel</b>								
<b>E1 – Épreuve scientifique et technique</b>	<b>U.1</b>	<b>5,5</b>						
E11 – étude d'un marchandisage visuel	U.11	2,5	CCF		Ponctuel, écrit	4 h	CCF	
E12 – mathématiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel, écrit	1 h	CCF	
E13 – sciences physiques et chimiques	U.13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
<b>E2 – Epreuve de technologie et histoire de l'art</b>	<b>U.2</b>	<b>3</b>						
E21 – préparation d'une installation	U.21	1,5	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel, écrit	3 h	CCF	
E22 – art et technique : histoire de l'art, des styles et des tendances de marchandisage visuel	U.22	1,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
<b>E.3 – Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	<b>U.3</b>	<b>10</b>						
E31 – pratique du marchandisage visuel	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
E32 – réalisation technique et pose produits	U.32	3	CCF		Ponctuel, pratique	7 h	CCF	
E33 – projet d'art appliqué et réalisation de maquettes	U.33	3	CCF		Ponctuel, pratique	12 h	CCF	
E34 – économie-gestion	U.34	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E35 –prévention, santé, environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
<b>E.4 - Épreuve de langue vivante</b>	<b>U.4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel, oral	20 min (1)	CCF	
<b>E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique</b>	<b>U.5</b>	<b>5</b>						
E51 – français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
E52 – sous-épreuve d'histoire –géographie éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
<b>E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U.6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
<b>E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U.7</b>	<b>1</b>	CCF		ponctuel, pratique		CCF	
<b>Epreuves facultatives (2)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

## Règlement d'examen

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>Artisanat et métiers d'art</b> <b>Option B : métiers de l'enseigne</b> <b>et de la signalétique</b>			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique et technique	<b>U.1</b>	<b>6</b>						
Sous-épreuve A1 : Analyse d'un système technique	U.11	3	CCF		Ponctuel, écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve B1 : Mathématiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel, écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve C1 : Sciences physiques et chimiques	U.13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1h	CCF	
E2 – Epreuve de gestion et de dossier professionnel	<b>U.2</b>	<b>3</b>						
Sous-épreuve A2 : technologie des matériaux, de leur transformation et de leur utilisation	U.21	2	Ponctuel, écrit	3 h	Ponctuel, écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve B2 : histoire de l'art du verre et projet d'art appliqué de présentation du dossier professionnel	U.22	1	Ponctuel, écrit	3 h	Ponctuel, écrit	3 h	CCF	
E.3 – Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	<b>U.3</b>	<b>10</b>						
Sous-épreuve A3 : évaluation de la formation en milieu professionnel et économie-gestion	U.31	2	CCF		Ponctuel, oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve B3 : mise en œuvre d'un ensemble ou de sous-ensemble(s) à partir d'un dessin de définition	U.32	4	CCF		Ponctuel, pratique	16 h Max.	CCF	
Sous-épreuve C3 : analyse de fabrication et préparation en vue de réalisation	U.33	2	CCF		Ponctuel, écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve D3 : économie-gestion	U.34	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E3 : Prévention-santé-environnement	U.35	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante étrangère	<b>U.4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel, oral	20mn (1)	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie et éducation civique	<b>U.5</b>	<b>5</b>						
Sous-épreuve A5 : français	U.51	2,5	Ponctuel, écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve B5 : histoire et géographie et éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	<b>U.6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	<b>U.7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel		CCF	

					pratique			
Epreuves facultatives (2)								
UF1	UF1							
UF2	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

## REGLEMENT D'EXAMEN

<p><b>Baccalauréat Professionnel :</b></p> <p><b>Artisanat et métiers d'art</b></p> <p><b>Option Tapissier d'ameublement</b></p>	<p>Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public</p>	<p>Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.</p>	<p>Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité *</p>
--	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E.1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
Sous-épreuve A1 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponct. Écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponct. écrit	1h	CCF	
<b>E.2 : Épreuve de technologie et histoire de l'art</b>		<b>5,5</b>						
Sous-épreuve A2 : Préparation d'une fabrication	U.21	1,5	Ponct. Écrit	3h	Ponct. Écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve B2 : Art et technique analyse formelle et stylistique	U.22	1,5	Ponct. Écrit	2h	Ponct. Écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve C2 : Etude d'un ouvrage et d'un système de fabrication	U.23	2,5	Ponct. écrit	4h	Ponct. écrit	4h	CCF	
<b>E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel et projet d'art appliqué</b>		<b>9</b>						
Sous-épreuve A3 : Evaluation de la formation en milieu professionnel	U.31	2	CCF		Ponct. Oral	30 mn	CCF	
Sous-épreuve B3 : Lancement et fabrication d'un ouvrage	U.32	3	CCF		Ponct. Pratique	20 h	CCF	
Sous-épreuve C3 : Projet d'art appliqué	U.33	2	CCF		Ponct. écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve D3 : Economie-Gestion	U.34	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E3 : Prévention-santé-environnement	U.35	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
<b>E.4 : Épreuve de Langue vivante étrangère</b>	U.4	2	CCF		Ponct. oral	20 mn (1)	CCF	
<b>E.5 : Épreuve de Français - Histoire Géographie</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve A5 : Français	U.51	2,5	Ponct. Écrit	2h30	Ponct. Écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire –Géographie et Education civique	U.52	2,5	Ponct. Écrit	2h	Ponct. Écrit	2h	CCF	
<b>E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U.6	1	CCF		Ponct. Écrit	1h30	CCF	

<b>E.7 : Épreuve Éducation physique et sportive</b>	U.7	1	CCF		Ponct. Pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

NB : CCF Contrôle en cours de formation. La description, la durée et le coefficient des différentes situations d'évaluation figurent dans l'annexe V, définition des épreuves.

\* Pour ces candidats, l'épreuve E1 doit être obligatoirement passée sous forme ponctuelle.

(1) dont cinq minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

## Règlement d'examen

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>Artisanat et métiers d'art</b> <b>Option A : verrerie scientifique et technique</b>			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 – Épreuve scientifique et technique</b>	<b>U.1</b>	<b>6</b>						
Sous-épreuve A1 : analyse d'un système technique	U.11	3	CCF		Ponctuel, écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve B1 : mathématiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel, écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve C1 : sciences physiques et chimiques	U.13	1,5	CCF		Ponctuel Pratique et écrit	1h	CCF	
<b>E2 – Epreuve de technologie et arts appliqués</b>	<b>U.2</b>	<b>3</b>						
Sous épreuves A2 : technologie des matériaux, de leur transformation et de leur utilisation	U.21	2	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel, écrit	3 h	CCF,	
Sous-épreuve B2 : histoire de l'art du verre et projet d'arts appliqués	U.22	1	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF,	
<b>E.3 – Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	<b>U.3</b>	<b>10</b>						
Sous-épreuve A3 : évaluation de la formation en milieu professionnel	U.31	2	CCF		Ponctuel, oral	20 min	CCF	
Sous épreuve B3 : mise en œuvre d'un ensemble ou de sous-ensemble(s) à partir d'un dessin de définition	U.32	4	CCF		Ponctuel, pratique	16 h maxi	CCF	
Sous-épreuve C3 : analyse de fabrication et préparation en vue de sa réalisation	U33	2	CCF		Ponctuel, écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve D3 : économie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E3 : prévention-santé-environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.4 - Épreuve de langue vivante</b>	<b>U.4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
<b>E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie-éducation civique</b>	<b>U.5</b>	<b>5</b>						
Sous-épreuve A 5 : français	U.51	2,5	Ponctuel, écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve B5 : histoire et géographie	U.52	2,5	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
<b>E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U.6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
<b>E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U.7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>Spécialité : ACCUEIL-RELATION</b> <b>CLIENTS ET USAGERS</b>				Candidats				
				<b>Scolaire</b> dans un établissement public ou privé sous contrat, <b>Apprenti</b> dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public		<b>Scolaire</b> dans un établissement privé hors contrat, <b>Apprenti</b> dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement privé, <b>Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle,</b> <b>Enseignement à distance</b>		<b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Cœf.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	
<b>E1- Épreuve scientifique et technique</b>	<b>U1</b>	<b>2</b>						
Sous-épreuve E 11 <i>Économie-droit</i>	U11	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>E2-Analyse et traitement de situations liées à l'accueil</b>	<b>U2</b>	<b>4</b>	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>E3-Situation professionnelle d'accueil</b>	<b>U3</b>	<b>9</b>						
Sous-épreuve E 31 <i>Analyse de la fonction accueil et projet d'amélioration</i>	U31	4	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 <i>Accueil au téléphone</i>	U32	2	CCF		Ponctuel oral	35min	CCF	
Sous épreuve E 33 <i>Accueil en face à face</i>	U33	2	CCF		Ponctuel oral	45min (1)	CCF	
Sous épreuve E 34 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>4</b>						
Sous-épreuve E 41 <i>Langue vivante 1</i>	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (2)	CCF	
Sous-épreuve E 42 <i>Langue vivante 2</i>	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (2)	CCF	
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique</b>	<b>U5</b>	<b>5</b>						
Sous-épreuve E 51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E 52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF	
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

(1) dont 20 minutes de préparation

- (2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal ; elle est orale d'une durée de 20 min, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité : COMMERCE				Candidats			
				Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, <b>Apprenti</b> dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, <b>Apprenti</b> dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement privé, <b>Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle, Enseignement à distance</b>	
ÉPREUVES	Unité	Cœf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
<b>E1- Épreuve scientifique et technique</b>	<b>U1</b>	<b>6</b>					
Sous-épreuve E 11 <i>Action de promotion-animation en unité commerciale</i>	U11	4	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Économie-droit</i>	U12	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E 13 <i>Mathématiques</i>	U13	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
<b>E2- Préparation et suivi de l'activité de l'unité commerciale</b>	<b>U2</b>	<b>4</b>	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF
<b>E3-Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	<b>U3</b>	<b>5</b>					
Sous-épreuve E 31 <i>Vente en unité commerciale</i>	U31	4	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E 32 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U32	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>4</b>					
Sous-épreuve E41 <i>Langue vivante 1</i>	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
Sous-épreuve E42 <i>Langue vivante 2</i>	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique</b>	<b>U5</b>	<b>5</b>					
Sous-épreuve E 51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF
<b>Épreuves facultatives (2)</b>							
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>						
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal ; elle est orale d'une durée de 20 min, dont 5 minutes de

préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>Spécialité : VENTE (prospection-                      négociation-suivi de clientèle)</b>				Candidats			
				Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, <b>Apprenti</b> dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, <b>Apprenti</b> dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement privé, <b>Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle,</b> <b>Enseignement à distance</b>	
ÉPREUVES	Unité	Cœf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
<b>E1- Épreuve scientifique et technique</b>	<b>U1</b>	<b>2</b>					
Sous-épreuve E 11 <i>Économie-droit</i>	U11	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
<b>E2-Épreuve technologique</b>	<b>U2</b>	<b>7</b>					
Sous-épreuve E 21 <i>Négociation-vente</i>	U21	4	Ponctuel oral	30min	Ponctuel oral	30min	CCF
Sous-épreuve E 22 <i>Préparation et suivi de l'activité commerciale</i>	U22	3	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF
<b>E3-Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	<b>U3</b>	<b>6</b>					
Sous-épreuve E 31 <i>Évaluation de la formation en milieu professionnel (pratique de la prospection, de la négociation, du suivi et de la fidélisation de la clientèle)</i>	U31	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E 32 <i>Projet de prospection</i>	U32	3	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF
Sous-épreuve E 33 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U33	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>4</b>					
Sous-épreuve E 41 <i>Langue vivante 1</i>	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
Sous-épreuve E 42 <i>Langue vivante 2</i>	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique</b>	<b>U5</b>	<b>5</b>					
Sous-épreuve E 51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E 52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF
<b>Épreuves facultatives (2)</b>							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal ; elle est orale d'une durée de 20 min, dont 5 minutes de préparation.

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité : GESTION-ADMINISTRATION			Candidats				
			Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, Apprenti dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement privé, Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle, Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Cœf.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 - Épreuve scientifique et technique	U1	2					
Sous-épreuve E 11 <i>Économie-Droit</i>	U11	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
E2 - Gestion administrative des relations avec le personnel	U2	4	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel	3 h	CCF
E3 - Pratiques professionnelles de gestion administrative <i>Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</i>	U3	10					
Sous-épreuve E 31 <i>Gestion administrative des relations externes</i>	U31	3	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E 32 <i>Gestion administrative interne</i>	U32	4	CCF		Ponctuel pratique	45 min	CCF
Sous-épreuve E 33 <i>Gestion administrative des projets</i>	U33	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E 34 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4 - Épreuve de langue vivante	U4	4					
Sous-épreuve E41 <i>Langue vivante 1</i>	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
Sous-épreuve E42 <i>Langue vivante 2</i>	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E5 - Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique	U5	5					
Sous-épreuve E51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7 - Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale

en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

## Règlement d'examen

<b>Baccalauréat professionnel</b>  <b>Commercialisation et services en</b> <b>restauration</b>			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	--	---	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique et technique	<b>U.1</b>	<b>5</b>						
E11 – Sous-épreuve de technologie	U.11	2	CCF(1)		Ponctuel, écrit	1 h (1)	CCF écrit (1)	
E12 – Sous-épreuve de sciences appliquées	U.12	2	CCF(1)		Ponctuel, écrit	1 h (1)	CCF écrit (1)	
E13 – Sous-épreuve de mathématiques	U.13	1	CCF		Ponctuel, écrit	1 h	CCF écrit	
E2 – Épreuve de gestion et de dossier professionnel	<b>U.2</b>	<b>5</b>						
E21 – Sous-épreuve de mercatique et de gestion appliquée	U.21	2	CCF(1)		Ponctuel, écrit	2 h (1)	CCF, écrit (1)	
E22 – Sous-épreuve de présentation du dossier professionnel	U.22	3	CCF		Ponctuel, oral	30 mn (2)	CCF, oral	
E.3 – Épreuve professionnelle	<b>U.3</b>	<b>9</b>						
E31 – Sous-épreuve de communication et commercialisation	U.31	4	CCF		Ponctuel, écrit et pratique	5 h 30 (3)	CCF écrit et pratique	
E32 – Sous-épreuve d'organisation et mise en œuvre d'un service	U.32	4	CCF		Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
E33 – Sous-épreuve de Prévention Santé Environnement	U.33	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante	<b>U.4</b>	<b>3</b>	CCF		Ponctuel, oral	20 min	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	<b>U.5</b>	<b>5</b>						
E51 – Sous-épreuve de français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
E52 – sous-épreuve d'histoire –géographie éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	<b>U.6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	<b>U.7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel, pratique		CCF	

Epreuves facultatives (4)								
---------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

(1) Ces sous-épreuves peuvent faire référence à un même contexte professionnel

(2) La durée de l'épreuve se décompose en 10 mn de présentation et 20 mn d'échanges avec le jury

(3) 1h30 de phase écrite au maximum et 4 h de pratique

(4) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

## Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel  Cuisine			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	--	---	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique et technique	<b>U.1</b>	<b>5</b>						
E11 – Sous-épreuve de technologie	U.11	2	CCF, écrit (1)		Ponctuel, écrit	1 h (1)	CCF écrit (1)	
E12 – Sous-épreuve de sciences appliquées	U.12	2	CCF, écrit (1)		Ponctuel, écrit	1 h (1)	CCF écrit (1)	
E13 – Sous-épreuve de mathématiques	U.13	1	CCF écrit		Ponctuel, écrit	1 h	CCF écrit	
E2 – Épreuve de gestion et de dossier professionnel	<b>U.2</b>	<b>5</b>						
E21 – Sous-épreuve de gestion appliquée	U.21	2	CCF, écrit (1)		Ponctuel, écrit	2 h (1)	CCF, écrit (1)	
E22 – Sous-épreuve de présentation du dossier professionnel	U.22	3	CCF, oral		Ponctuel, oral	30 mn (2)	CCF, oral	
E.3 – Épreuve professionnelle	<b>U.3</b>	<b>9</b>						
E31 – Sous-épreuve de pratique professionnelle	U.31	8	CCF écrit et pratique		Ponctuel, écrit et pratique	5 h 30 (3)	CCF écrit et pratique	
E32 – Sous-épreuve de Prévention Santé Environnement	U.32	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
E.4 - Épreuve d'anglais	<b>U.4</b>	<b>3</b>	CCF		Ponctuel, oral	20 min	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	<b>U.5</b>	<b>5</b>						
E51 – Sous-épreuve de français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
E52 – sous-épreuve d'histoire –géographie éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	<b>U.6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	<b>U.7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel, pratique		CCF	

Epreuves facultatives (4)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) Ces sous-épreuves peuvent faire référence à un même contexte professionnel

(2) La durée de l'épreuve se décompose en 10 mn de présentation et 20 mn d'échanges avec le jury

(3) 1h30 de phase écrite au maximum et 4 h de pratique

(4) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de

l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel Esthétique/cosmétique - parfumerie</b>		Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public			Candidats voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, CNED, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles			Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coef	mode	Durée	mode	Durée	mode	Durée	
<b>E.1 : Epreuve scientifique</b>									
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		écrite	1h	CCF		
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		pratique	1h	CCF		
<b>E.2 : Epreuve de technologie</b>									
Sous-épreuve E21 : Organisation et gestion d'activités professionnelles	U.21	2	écrite	3 h	écrite	3 h	CCF		
Sous-épreuve E22 : Etude de situations professionnelles en esthétique cosmétique parfumerie	U.22	4	écrite	4 h	écrite	4 h	CCF		
<b>E.3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>									
Sous-épreuve E31 : Suivi de clientèle et animation	U.31	3	CCF		orale	45 min	CCF		
Sous-épreuve E32 : Soins esthétiques	U.32	4	CCF		pratique	3h30	CCF		
Sous-épreuve E33 : Maquillages	U.33	2	CCF		pratique	2h30	CCF		
Sous-épreuve E34 : Prévention Santé Environnement	U.34	1	écrite	2h	écrite	2h	CCF		
<b>E.4 : Epreuve de langue vivante</b>									
	U.4	2	CCF		Orale	20mn (1)	CCF		
<b>E.5 : Epreuve de français - histoire géographie - éducation civique</b>									
Sous-épreuve E51 : Français	U.51	2,5	écrite	2h30	écrite	2h30	CCF		
Sous-épreuve E52 : Histoire Géographie, éducation civique	U.52	2,5	écrite	2h	écrite	2h	CCF		

<b>E.6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U.6	1	CCF		écrite	1h30	CCF	
<b>E.7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	U 7	1	CCF		pratique		CCF	
<b>Epreuves facultatives (2)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) Dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20m, dont 5 minutes de préparation.

# REGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel</b> « Perruquier posticheur »			Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, CNED, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	mode	Durée	mode	Durée	mode	Durée
<b>E.1 Épreuve scientifique</b>		3						
Sous-épreuve E12: Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h00	CCF	
Sous-épreuve E13: Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1h00	CCF	
<b>E.2 Analyse scientifique et technologie de situations professionnelles</b>		3	CCF		Ponctuel écrit	3h00	CCF	
Sous-épreuve E21: Sciences appliquées et technologie	U21	2	CCF		Ponctuel écrit	3h00	CCF	
Sous-épreuve E22: Economie-gestion	U22	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.3 Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		11						
Sous-épreuve E31: Pose, adaptation, conseils, vente et entretien de compléments capillaires	U.31	4	CCF		Ponctuel pratique	3h00	CCF	
Sous-épreuve E 32: Conception technique et artistique d'une perruque	U.32	2	CCF		Ponctuel pratique	30mn	CCF	
Sous-épreuve E33: Transformation de postiches et extensions, coiffage de perruque, pose et mise en harmonie du visage	U.33	4	CCF		Ponctuel pratique	4h00	CCF	
Sous-épreuve E34: Prévention santé environnement	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h00	CCF	
<b>E.4 Langue vivante</b>	U.4	2	CCF		Ponctuel Oral	20 min (1)	CCF	
<b>E.5 Épreuve de français et histoire-géographie et Education civique</b>		5						
Sous-épreuve A5: Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve B5: Histoire-Géographie et Education civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h00	Ponctuel écrit	2h00	CCF	
<b>E.6 Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques</b>	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20m, dont 5 minutes de préparation.

---

**REGLEMENT D'EXAMEN**

<p align="center"><b>SPECIALITE</b>  <b>Accompagnement, soins et services à la personne</b>  <b>Option « à domicile »</b></p>			<p align="center">Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public</p>		<p align="center">Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle</p>		<p align="center">Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité</p>	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique et technique</b>		<b>7</b>						
<b>Sous-épreuve E11 :</b> Mathématiques	<b>U11</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12 :</b> sciences physiques et chimiques	<b>U12</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E13 :</b> Conduite d'un projet d'accompagnement	<b>U13</b>	4	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
<b>E2 : Épreuve technologique</b> Analyse de situation(s) professionnelle(s)	<b>U2</b>	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>E3 : Épreuve professionnelle</b>		<b>10</b>						
<b>Sous-épreuve E31 :</b> Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile	<b>U31</b>	4	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E32 :</b> Organisation d'interventions à domicile	<b>U32</b>	2	CCF		Ponctuel oral	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 :</b> Aménagement et équipement de l'espace privé	<b>U33</b>	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 : Economie-gestion</b>	<b>U34</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35 : Prévention - santé - environnement</b>	<b>U35</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2H	CCF	
<b>E4 : épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 : épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous - épreuve E51 :</b> Français	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous - épreuve E52 :</b> Histoire – géographie et éducation civique	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

(1) Dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

<b>SPECIALITE</b> <b>Accompagnement, soins et services à la personne</b> <b>Option « en structure »</b>			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique et technique</b>		<b>7</b>						
<b>Sous-épreuve E11 : Mathématiques</b>	<b>U11</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques</b>	<b>U12</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>Sous-épreuve E13 : Conduite d'un projet d'accompagnement</b>	<b>U13</b>	4	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
<b>E2 : Épreuve technologique</b> Analyse de situation(s) professionnelle(s)	<b>U2</b>	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>E3 : Épreuve professionnelle</b>		<b>10</b>						
<b>Sous-épreuve E31 : Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne en structure</b>	<b>U31</b>	4	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E32 : Projet d'animation</b>	<b>U32</b>	2	CCF		Ponctuel oral	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 : Conduite d'action d'éducation à la santé</b>	<b>U33</b>	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 : Economie-gestion</b>	<b>U34</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35 : Prévention - santé - environnement</b>	<b>U35</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2H	CCF	
<b>E4 : Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 : Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51 : Français</b>	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique</b>	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

(1) Dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité Optique-Lunetterie du baccalauréat professionnel			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage habilité), <b>Formation professionnelle continue dans les établissements publics.</b>		Scolaires (établissements privés hors contrat), <b>Apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage non habilité), <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé et établissement public non habilité) <b>Candidats justifiant</b> de 3 ans d'expérience professionnelle. <b>Enseignement à distance</b>		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 –Épreuve scientifique et technique</b>		<b>3</b>						
<b>Sous-épreuve E 11 :</b> Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel Écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E 12 :</b> Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel Pratique	1h	CCF	
<b>E2- Épreuve technologique :</b> Etude et suivi de dossier	U2	<b>3</b>	Ponctuel écrit		Ponctuel Écrit	3 h	CCF	
<b>E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise</b>		<b>14</b>						
<b>Sous-épreuve E 31 :</b> Examen préalable	U31	<b>3</b>	CCF		Ponctuel Pratique	45min	CCF	
<b>Sous-épreuve E 32 :</b> Adaptation et Prise de mesures	U32	<b>5</b>	CCF		Ponctuel Pratique	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E 33 :</b> Réalisation d'équipement	U33	<b>4</b>	CCF		Ponctuel Pratique	45 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E 34 :</b> Economie-gestion	U34	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E 35 :</b> Prévention santé environnement	U35	<b>1</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	U4	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF	
<b>E5- Épreuve de français et histoire-géographie et Education civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51 :</b> Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52 :</b> Histoire-géographie et Education civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U6	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
<b>E7- Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U7	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

<b>Epreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1</b>	UF1							
<b>EF2</b>	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>SPECIALITE Prothèse dentaire DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b>			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>								
<b>Sous - Épreuve E11 : Mathématiques</b>	<b>U11</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous - Épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques</b>	<b>U12</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>E2 : Épreuve technologique</b>								
<b>Sous - Épreuve E21 : Technologie professionnelle et Dessin morphologique</b>	<b>U21</b>	4	Ponctuel écrit	5h	Ponctuel écrit	5h	CCF	
<b>Sous - Épreuve E22 : Hygiène et réglementation appliquées au laboratoire</b>	<b>U22</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E3 : Épreuve professionnelle</b>								
<b>Sous-Épreuve E31 : Pratique professionnelle 1</b> Prothèse amovible totale maxillo-mandibulaire et orthodontie	<b>U31</b>	3	CCF		Ponctuel pratique	14h	CCF	
<b>Sous - Épreuve E32 : Pratique professionnelle 2</b> Prothèse partielle métallique - Prothèse fixée - Conception assistée par ordinateur	<b>U32</b>	6	CCF		Ponctuel pratique	26h	CCF	
<b>Sous-Épreuve E33 : Rapport d'activités en milieu professionnel</b>	<b>U33</b>	3	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF	
<b>Sous-Épreuve E34 : Economie-gestion</b>	<b>E34</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E35 : Prévention - santé - environnement</b>	<b>E35</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2H	CCF	
<b>E4 : Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 : Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique</b>		5						
<b>Sous - épreuve E51 : Français</b>	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous - épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique</b>	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

<b>E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
<b>EF1</b>	<b>UF1</b>							
<b>EF2</b>	<b>UF2</b>							

(1) Dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

## REGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale</b>		Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public			Candidats voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles			Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coef	mode	Durée	mode	Durée	mode	Durée	
<b>E.1 Epreuve scientifique et technique</b> Sous-épreuve A1 : Cadre de l'action professionnelle	<b>U 11</b>	<b>5</b> 3	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4h	CCF		
Sous-épreuve B1 : Mathématiques	<b>U 12</b>	1	Ponctuel écrit	1 h	Ponctuel écrit	1 h	CCF		
<b>E. 2 Communication, médiation</b>	<b>U 21</b>	<b>3</b>	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4h	CCF		
<b>E.3 Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>8</b>							
Sous-épreuve A3 : Réalisation d'actions professionnelles	<b>U 31</b>	4	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF		
Sous-épreuve B3 : Préparation et mise en œuvre d'un projet d'activités, d'actions	<b>U 32</b>	4	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF		
Sous-épreuve C3 : Prévention, santé, environnement	<b>U 33</b>	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF		
<b>E.4 Langue vivante</b>	<b>U 4</b>	<b>2</b>	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF		
<b>E.5 Epreuve de français-histoire géographie</b>		<b>5</b>							
Sous-épreuve A5 : Français	<b>U 51</b>	3	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF		
Sous-épreuve B5 : Histoire Géographie	<b>U 52</b>	2	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF		
<b>E.6 Epreuve d'éducation artistique-Arts appliqués</b>	<b>U 6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF		
<b>E.7 Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U 7</b>	<b>1</b>	CCF		pratique		CCF		
<b>Epreuves facultatives (1)</b>									
EF1	<b>UF 1</b>								
EF2	<b>UF 2</b>								

(1) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

